



Ministère  
de l'Équipement,  
des Transports  
et du Tourisme

# VILLE ET PAUVRETÉ

NOTE ET ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE

JANVIER 1995

CENTRE  
DE DOCUMENTATION  
DE L'URBANISME

# VILLE ET PAUVRETE

Note et Essai bibliographique

Centre d'Etudes et de Prospective des Villes et Territoires  
Centre de Documentation de l'Urbanisme

La volonté de participer à un éclairage sur les rapports entre les situations de pauvreté - qui se diversifient - et les actions publiques en découlant a conduit à une sélection d'ouvrages de référence appartenant au champ scientifique et au champ politique afin de situer les pratiques d'aujourd'hui et d'aider à poser les jalons de leurs évolutions.

Cet essai bibliographique est précédé d'une note situant l'état des connaissances et son appropriation par les politiques publiques. Il s'agit de porter le regard sur la diversité des positions scientifiques, d'identifier leur incidence sur l'élaboration des politiques ainsi que sur les territoires de mise en oeuvre.

L'essai bibliographique présente par séquences historiques les situations de pauvreté, les politiques urbaines menées et fait le point sur les outils utilisés pour chacune des périodes. Ce plan a été retenu pour la présentation détaillée des ouvrages.

Les documents cités peuvent être consultés au CDU - Arche Nord - 92055 Paris la Défense - Cedex 04 (tél. : (1) 40-81-11-78) du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

**Le dossier réalisé par Daniel BEHAR et Philippe ESTEBE (ACADIE) exprime la position de ces auteurs sur le sujet et en aucun cas celle de la D.A.U.**

Note et bibliographie réalisées pour le compte de la DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME / Centre d'Etudes et de Prospective Villes et Territoires par Daniel Béhar et Philippe Estebe (ACADIE).

Suivi :

Note : Michel Rousset et Marc Béal-Rainaldy (Division des Dynamiques Urbaines)

Bibliographie : Geneviève Brunet et Marie-Véronique Allot (Centre de Documentation de l'Urbanisme)

Les Editions Villes et Territoires – Arche de la Défense – 92055 Paris la Défense, Cedex 04

ISBN : 2-11-082134 5

# **SOMMAIRE GENERAL**

## **CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUES PUBLIQUES**

Ville et pauvreté : l'éclatement des positions scientifiques

Les politiques transversales de développement social urbain et l'administration de la norme

Les politiques sectorielles entre adaptation, autogestion et équité

Territoires de la pauvreté, territoires de l'action publique

## **ESSAI BIBLIOGRAPHIQUE**

Situations

Politiques

Mise en oeuvre et outils sectoriels

Ouvrages cités

## **LOCALISATION DES DOCUMENTS**

## **INDEX DES AUTEURS**



CONNAISSANCE  
SCIENTIFIQUE  
ET  
POLITIQUES PUBLIQUES



## SOMMAIRE

### 1 - Ville et pauvreté : L'éclatement des positions scientifiques

La pauvreté résiduelle

La pauvreté structurelle

Les processus de précarisation

### 2 - Les politiques transversales de développement social urbain et l'administration de la norme

### 3 - Les politiques sectorielles entre adaptation, autogestion et équité

Pauvreté résiduelle, discrimination positive

Pauvreté structurelle, action communautaire

Exclusion et cohésion sociale

### 4 - Territoires de la pauvreté, territoires de l'action publique

Pauvreté résiduelle et optimum territorial

Pauvreté structurelle et territoire communautaire

Exclusion et territoire politique

### Conclusion



Ce texte a pour ambition d'esquisser certaines lignes de forces interprétatives tant des postures scientifiques que des types d'actions publiques mobilisées autour du rapport ville et pauvreté.

Nous voudrions montrer dans ce texte comment le débat traditionnel dans lequel s'inscrit le thème de "ville et pauvreté" se trouve redistribué par l'éclatement récent des analyses relatives à la question sociale et à ses conséquences urbaines.

Traditionnellement, l'interface question sociale/question urbaine s'inscrit dans deux ordres de débats récurrents :

- Un débat relatif au registre interprétatif ou cognitif adopté, en particulier sur le parti pris quant aux interactions de la question sociale (dans cet aspect particulier de la "pauvreté") et de la question urbaine : l'espace urbain n'est-il qu'un simple support, la projection géographique des phénomènes sociaux ? Ou bien le fait urbain en lui-même est-il producteur, ou coproducteur "et si oui, selon quelles logiques" des phénomènes sociaux ?
- Un questionnement relatif aux stratégies et aux méthodes d'action publique visant l'interaction des ces deux questions. Si, depuis plus de dix ans plus personne ne nie, au stade des intentions en tout cas, qu'il convient de traiter simultanément le social et l'urbain "les territoires et les publics" les modes d'interventions diffèrent selon les diagnostics initiaux et les buts poursuivis : faut-il privilégier les questions sociales dans leurs manifestations urbaines ? faut-il avant tout traiter l'urbain en visant des effets sociaux ? Faut-il délibérément ignorer l'un au profit de l'autre ?

Ce traditionnel face-à-face de la question urbaine et de la question sociale, tant sur le registre cognitif que sur celui de l'action se trouve aujourd'hui travaillé par l'éclatement des positions scientifiques et politiques relatives à la question sociale et à sa traduction urbaine. Notre hypothèse consiste dans ceci que les formulations actuelles de la question urbaine et les lignes d'action publique qui en découlent se trouvent désormais étroitement conditionnées par les lectures fortement différenciées du phénomène de la pauvreté, elles-mêmes assises sur des postulats, le plus souvent implicites, relatifs à l'organisation sociale.

Nous voudrions montrer, en proposant une grille de lecture des positions, tant dans le domaine de la science que dans celui de l'action, que ces divergences ne se résument pas, loin s'en faut, à des querelles de spécialistes mais qu'elles sont fondées sur des postures interprétatives qui vont bien au delà de simples différences d'appréciation, en ce sens qu'elles engagent des visions du monde et donc des prises de position politiques.

Nous voudrions montrer que la question "ville et pauvreté" n'est rien moins que consensuelle et qu'il n'existe pas, en ce domaine comme dans d'autre, une neutralité transcendante, procédant de "l'intérêt général".

Nous établirons notre grille de lecture des positions à partir des travaux du domaine scientifique sur la question "ville et pauvreté". Cette grille nous servira de fil pour relire les politiques transversales (dont la politique de la ville) puis les politiques sectorielles ; elle nous permettra d'aboutir à une proposition de schéma interprétatif du statut du territoire dans les politiques publiques oeuvrant à l'interface de la question sociale et de la question urbaine.

## **1 - VILLE ET PAUVRETE**

### ***L'ECLATEMENT DES POSITIONS SCIENTIFIQUES***

Chacun s'accorde pour trouver "l'exclusion" insupportable et plus encore dans ses manifestations urbaines, immédiatement visibles. Les personnes sans domicile, les expulsions de logement, le sentiment d'augmentation de la mendicité sur l'espace public, renforcent les analyses en termes de "relégation" de certaines populations dans des territoires prenant l'allure de "ghettos". Mais de quoi parle-t-on lorsqu'on utilise ce terme d'exclusion, si générique qu'il en devient peu explicite ? Et en quoi ce terme se raccroche-t-il à la question urbaine ? Une analyse plus serrée des discours scientifiques permet de déceler trois grandes lignes. Une analyse en terme de pauvreté "résiduelle", une analyse en termes de pauvreté "structurelle", une analyse en termes de processus de "disqualification" ou de "désaffiliation".

## La pauvreté résiduelle

Les travaux que l'INSEE a conduit pour la Délégation Interministérielle à la Ville<sup>1</sup> illustrent ce premier registre de l'analyse. Ceux-ci accèdent à la thèse déjà posée par Galbraith<sup>2</sup> dans les années soixante, puis par Lenoir<sup>3</sup> dans les années soixante-dix, de l'existence de "poches de pauvreté", identifiant à la fois des territoires et des publics comme "laissés pour compte" de la progression du bien-être, puis principales victimes de la crise économique. Même si le nombre de ces poches et leur importance s'accroît, elles demeurent, pour ce courant de pensée libéral<sup>4</sup>, résiduelles, au sens où elles ne constituent pas un état "normal" de la société mais résultent de "dysfonctionnements" qu'un effort particulier devrait corriger. Ce courant tend à identifier la question sociale et la question urbaine : les "poches" de pauvreté concernent des populations précises et des zones urbaines délimitées : les quartiers d'exclusion. Les promoteurs de cette analyse pointent à ce propos les défaillances de la puissance publique : l'urbanisme fonctionnel aurait arbitrairement découpé l'espace urbain en secteurs spécialisés, organisant la ségrégation socio-spatiale tout en produisant des formes urbaines maussades, peu propices au développement d'une vie sociale et économique active. Mais certains porte-paroles de ce courant - des auteurs aussi différents que Pierre Bourdieu<sup>5</sup> et Adil Jazouli<sup>6</sup> - vont plus loin en manifestant une déception à hauteur de leurs espérances dans le rôle de l'Etat-providence. La principale cause des dysfonctionnements sociaux résiderait dans le retrait de l'Etat d'un certain nombre de zones urbaines où se concentrent les groupes sociaux les plus pauvres. L'Etat se trouve doublement défaillant : dans son rôle protecteur et prestataire de services publics d'une part ; dans son rôle intégrateur, producteur de citoyenneté et de ressemblances d'autre part. Le long débat sur le port du foulard à l'école peut être rangé dans ce registre : l'Etat abandonne sa mission d'intégration des individus à l'espace politique national dès lors qu'il laisse libre cours aux particularismes qui mettent en cause l'unité symbolique de la nation. Il est donc responsable de la constitution des poches de pauvreté et du retrait de certains secteurs urbains de la communauté nationale. C'est donc logiquement à lui que revient de restaurer les conditions de l'appartenance, c'est-à-dire la remise à la norme des territoires urbains de la pauvreté.

## La pauvreté structurelle

La pauvreté et la spécialisation territoriale ne seraient-elles que la conséquence de dysfonctionnements du système économique et urbain qu'une vigoureuse intervention de la puissance publique devrait corriger ? Nombre d'auteurs s'opposent en fait à cette position. Pour certains, héritiers d'une tradition marxiste, la pauvreté est "structurelle", produite par le système économique et social, de la même façon que le système urbain (affectation des sols et des ressources, ségrégation socio-spatiale, inégalités structurelles d'usage et d'accès aux fonctions urbaines) produit des territoires de l'exclusion, voire de ghettos. Sociologues du conflit et des luttes, ces auteurs, sans nier la nécessité de l'intervention de la puissance publique, ne se font pas trop d'illusion sur les effets de l'action des institutions qu'ils jugent responsables de la production de la pauvreté. Le terme même "d'exclusion" se trouve souvent rejeté par les tenants de cette analyse car, selon eux, il fait écran, il masque les responsabilités politiques et économiques, il interdit de désigner ceux "à qui profite le crime social". L'issue ne peut venir "d'en haut", elle doit s'appuyer sur le renouveau de luttes sociales à partir de nouvelles bases. L'enjeu consiste donc à tenter de repenser la constitution de "mouvements sociaux" visant à donner une consistance politique aux territoires et à leurs habitants. Cette réflexion conduit les auteurs de ce courant de pensée (Dubet<sup>7</sup>, Wiewiorka<sup>8</sup>, Laé<sup>9</sup>...) à faire fonds sur les dynamiques communautaires, sur la constitution de groupes ethniques, religieux etc... comme moteur de l'existence des pauvres dans l'espace urbain. Si ce courant rejoint le premier, notamment quant à la dénonciation d'espaces urbains spécialisés socialement, ce n'est pas (seulement) pour critiquer les méfaits de

---

<sup>1</sup> INSEE Première, novembre 1993

<sup>2</sup> Galbraith, J.K.; *L'ère de l'opulence*

<sup>3</sup> Lenoir, R. *Les exclus*

<sup>4</sup> Ce qualificatif devant être pris, pour cette fois, dans la double acception française et américaine : il s'agit bien d'un point de convergence entre les partisans français du libéralisme économique et les tenants américain du *Welfare state*.

<sup>5</sup> Bourdieu, P. (édit.), *La misère du monde*, Paris, éd. du Seuil, 1993.

<sup>6</sup> Jazouli, A., *Les années banlieues*, Paris, éd. du Seuil, 1993, coll. "l'épreuve des faits".

<sup>7</sup> Dubet, F. *La galère, essai sur les jeunes en survie*

<sup>8</sup> Wiewiorka, M. *La France raciste*

<sup>9</sup> Laé, J.F. *Du bidonville au HLM, l'éclipse du pauvre*, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales".

l'urbanisme fonctionnel. Celui-ci ne procède pas, selon ces auteurs, d'une erreur de la puissance publique mal conseillée par des architectes aux visées trop démiurgiques mais provient plutôt d'un fonctionnement d'ensemble du système urbain dont l'urbanisme fonctionnel et la morphologie des "grands ensembles" n'est qu'une conséquence. La question, pour ces auteurs, ne se pose pas en terme de réparation ou de rattrapage. Le fossé demeure trop grand pour espérer le combler par la seule volonté de la puissance publique. Il s'agit beaucoup plus de faire exister ces territoires de l'exclusion au sein de l'espace public urbain, sur le modèle de certaines luttes des années soixante-dix, fondant avant tout le droit à être là, à vivre de façon autonome. La thématique des territoires de l'exclusion est donc une arme à double tranchant : au stade du constat, elle joue comme un effet de dénonciation des visées "objectives" de la puissance publique ; au stade de l'action, elle constitue la base sociale, le vivier à partir duquel les mouvements sociaux doivent se construire. En l'absence de ces mouvements sociaux on ne peut, selon F. Dubet, parler de "politiques de la ville". Il ne s'agit donc pas de restaurer la norme, il s'agit de la contester en permanence, voire d'en nier son caractère d'incarnation de l'intérêt général, au profit de l'affirmation d'un différentialisme portant sur tous les domaines couverts par les institutions de la politique urbaine.

## Les processus de précarisation

Un troisième courant de pensée identifie la question pauvreté/ville moins en termes de "stocks" (qu'ils soient résiduels ou structurels) qu'en termes de "processus" de disqualification (comme l'écrit Paugam<sup>10</sup>) ou de désaffiliation (comme le suggère Castel<sup>11</sup>). Ces auteurs insistent sur le fait qu'on ne peut plus parler de situation absolue de pauvreté : la très grande misère a pratiquement disparu du fait du "bouclage" des différents systèmes d'assistance qui assurent à la quasi totalité de la population un revenu minimum d'existence. Le problème réside plus dans l'étirement de la colonne sociale et la fragmentation de l'espace urbain. L'étirement de la colonne sociale procède de l'épuisement de la capacité intégratrice du salariat : l'accès à un emploi, comme le montre le CERC<sup>12</sup> ne constitue plus une garantie d'intégration, d'autant que la dilution du rapport salarial s'accompagne d'une dissolution des liens familiaux qui constituaient naguère le deuxième pilier de l'intégration sociale. La fragmentation de l'espace urbain est moins une conséquence de la spécialisation économique et sociale des espaces que de l'autonomisation de ceux-ci. Différents travaux sur les systèmes économiques des villes montrent que des espaces qui gagnent peuvent fort bien coexister avec des espaces qui s'enfoncent dans la "relégation"<sup>13</sup>, sans autre lien que celui opéré par la puissance publique par le biais des transferts sociaux. Par ailleurs, ces auteurs réfutent l'idée d'une identification systématique entre question sociale et question urbaine. Ils soulignent notamment que la "géographie prioritaire" proposée comme cadre à l'action publique ne suffit pas à rendre compte de l'ensemble des phénomènes de précarisation : même en prenant les instruments classiques de mesure de la pauvreté, il est aisé de démontrer qu'en chiffres absolus, le nombre de chômeurs de longue durée ou de bénéficiaires du RMI est plus élevé hors de cette géographie prioritaire qu'en son sein. Le problème serait donc moins la pauvreté en soi que l'apparition de phénomènes de précarisation touchant à des degrés divers une frange croissante de la population.

Dans le même temps, l'absence de perspective individuelle et collective de promotion sociale et de mobilité géographique, la non participation à l'échange social - y compris dans ses formes conflictuelles - contribue à étirer les liens sociaux. L'enjeu consisterait donc à penser une action collective de nature à rétablir ceux-ci. Il ne peut être question de chercher à restaurer la norme - fut-elle fondée sur un principe d'égalité - dans la mesure où celle-ci produit la précarisation; il ne peut être question non plus de chercher des normes "alternatives" puisqu'elles ne tendent qu'à figer des situations par nature évolutive. Il faut donc trouver des moyens de renégocier la norme, ou plutôt les systèmes de normes qui régissent les rapports sociaux, les rapports urbains et les modes d'action publique. Selon ces auteurs, la cohésion sociale est à ce prix.

## 2 - LES POLITIQUES "TRANSVERSALES" DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET L'ADMINISTRATION DE LA NORME

---

<sup>10</sup> Paugam, S. *La disqualification, essai sur la nouvelle pauvreté*

<sup>11</sup> Castel, R. *La désaffiliation*, in Donzelot, J. (édit.) *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, éd. du Seuil, 1992.

<sup>12</sup> Centre d'études des revenus et des coûts, *Précarité et risque d'exclusion en France*, 1993.

<sup>13</sup> Jaillot, M. C., *Sous la technopole, l'exclusion*

Depuis près de quinze ans, l'intervention publique sur le champ ville-pauvreté est incarnée par les politiques transversales de développement social urbain. Celles-ci se sont constituées progressivement, par accumulation de strates et en parallèle au "retour" de la question de la pauvreté sur la scène publique. Aussi ces politiques - et singulièrement la politique de la ville - se trouvent-elles prises en tension entre les trois pôles d'analyse dont nous avons esquissé les principes. Sans reprendre le fil de la constitution de ces politiques<sup>14</sup>, on peut dire qu'aujourd'hui, au travers de ses deux principaux instruments - le contrat de ville et le "grand projet urbain" - la politique de la ville recèle toutes les contradictions voire les oppositions du champ scientifique.

La procédure dite du "contrat de ville" est emblématique de ces contradictions voire de ce système d'oppositions systématiques. La lecture des documents publiés par la Délégation Interministérielle à la Ville<sup>15</sup> est à cet égard éclairante. Il s'agit tout à la fois de délimiter strictement des territoires d'intervention dits "prioritaires", d'intervenir à l'échelle du système urbain - soit l'agglomération - pour corriger les mécanismes qui produisent l'exclusion socio-spatiale et de favoriser toutes les initiatives des habitants de nature à leur permettre de participer au développement de leur propre territoire. Par delà la cohérence apparente de ce triptyque, se profilent en fait les trois lignes d'analyses esquissées plus haut :

- La stricte délimitation d'une "géographie prioritaire" peut emprunter les accents "républicains" d'une remise aux normes - y compris sociologiques - des quartiers ainsi choisis par la puissance publique. En effet, ces quartiers sont choisis systématiquement en raison d'indicateurs statistiques qui privilégient la mesure des écarts à la moyenne de l'agglomération - sur le taux de chômage, la proportion de jeunes et d'étrangers, le taux de délinquance, l'échec scolaire ; or le comité interministériel des villes<sup>16</sup> de 1994 assigne, au rang des objectifs prioritaires de la politique de la ville, la réduction des écarts à la moyenne de l'agglomération. Si cette décision soulève un certain scepticisme au sein des opérateurs du développement social urbain, elle n'en est pas moins symptomatique d'une vision de la pauvreté comme résiduelle et de son corollaire, l'objectif d'éradication de celle-ci. Cette volonté de restauration de la norme imprime sa marque aux politiques dites de "peuplement" dont certaines affichent des objectifs de "rééquilibrage social" afin de réduire le handicap qui procèderait de la trop grande concentration de "cas difficiles". Dans cette optique, l'objectif d'égalité passe par la recherche d'une homogénéisation des espaces.
- A l'opposé, les injonctions de la DIV en faveur de l'appui aux initiatives des habitants, à leur "participation" au développement du quartier se rattachent plutôt à une vision différentialiste de la pauvreté dans l'espace urbain, proche de la conception marxiste (ou néo marxiste). Elle prend place au sein d'une longue lignée de dispositifs publics visant à valoriser les initiatives locales, sur le registre culturel, sur celui de l'entraide et dans le domaine économique. L'appel permanent à l'implication des habitants depuis le début de la politique de la ville (et de son ancêtre récent, le développement social des quartiers) n'est pas sans parenté avec le registre d'analyse prônant la constitution de mouvements sociaux sur une base "communautaire", religieuse ou ethnique. Dans cet aspect, la politique de la ville oeuvre dans le sens d'une reconnaissance, voire d'une substantialisation des "quartiers", lieux d'exil certes mais aussi lieux de ressources, d'inventivité qu'il s'agit de faire voir et de faire accepter à l'ensemble de la ville. Si l'une des hypothèses de ce type d'actions promues par la DIV consiste dans le renforcement de l'identité propre au profit d'une meilleure insertion dans la ville, elle se trouve en forte contradiction avec le premier volet qui vise plutôt à la banalisation des quartiers "populaires". Cette ligne d'action peut d'ailleurs justifier des mécanismes de production *in vitro*, relativement coupés du reste de la ville et des institutions qui y interviennent, constituant le quartier en concession expérimentale, disposant de ses crédits et de son administration particulière.
- Dans son appel à l'agglomération, enfin, le contrat de ville semble poursuivre un objectif proche de la troisième ligne d'analyse signalée plus haut, celle de la recherche de la cohésion sociale, du retissage de liens entre les populations et entre les différents territoires qui composent l'espace urbain, puisqu'il est signifié dans le *Dossier-ressources* que l'échelle de l'agglomération est celle à laquelle on peut saisir et transformer les mécanismes (économiques, institutionnels) qui produisent l'exclusion. L'enjeu semble ici double : à la fois retrouver des liens sociaux et urbains, ce qui suppose que l'on insiste sur les différents itinéraires internes à la ville ; mais aussi renégocier différents principes et normes du fonctionnement urbain qui produisent de l'exclusion socio-spatiale : fonctionnement des marchés locaux de l'habitat, du

---

<sup>14</sup> Cf Donzelot, J. et Estèbe, P., *L'Etat animateur, essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit éditions, 1994.

<sup>15</sup> Notamment le *Dossier ressources des contrats de ville*, DIV, 1993.

<sup>16</sup> Instance de pilotage et d'arbitrage budgétaire de la politique de la ville.

travail, accessibilité des fonctions urbaines (formation, culture, loisirs). La thématique du désenclavement pourrait se lire ainsi : il ne s'agit pas de désenclaver des quartier enclavés mais de désenclaver la ville dans son ensemble, de rétablir la fluidité et la porosité urbaine.

On pourrait retrouver le même système de tensions dans d'autres procédures de la politique de la ville, telles que les grands projets urbains et les contrats d'action de prévention. La procédure des grands projets urbains hésite manifestement entre une thématique de restauration de la norme - par les visées de "reconquête urbaine" que certains grands projets urbains poursuivent - et une thématique de renégociation de la norme - lorsque certains de leurs promoteurs cherchent, à travers cette procédure, à redonner aux quartiers en difficulté une fonction "résidentielle et populaire" dans le système urbain.

### **3 - LES POLITIQUES SECTORIELLES ENTRE ADAPTATION, AUTO-GESTION ET EQUITE**

Cette évolution générale produit ses effets sur les politiques sectorielles. Celles-ci se trouvent prises en tension entre les trois types d'analyse cités plus haut et promeuvent en conséquences trois types d'action.

- l'analyse d'une pauvreté résiduelle et l'objectif d'éradication conduit à la recherche d'une adaptation des services, par le biais d'un principe de discrimination positive dans une perspective (qui n'est paradoxale qu'en apparence) d'égalité ;
- l'analyse de la pauvreté comme durable, voire structurelle, mais limitée à certains groupes sociaux et à certains territoires conduit à des actions de type communautaires, allant jusqu'à valoriser certaines formes d'autonomie sinon d'autogestion des pauvres par eux-mêmes en étroite liaison avec les agents des services publics qui vivent quotidiennement à leurs côtés ;
- l'analyse de la pauvreté à la fois comme structurelle et se manifestant plus comme processus que comme constitution d'un groupe social spécifique (se qui se traduit par l'usage du terme "exclusion") conduit à des politiques visant à une production de la cohésion sociale, axée sur un principe d'équité.

#### **Pauvreté résiduelle, discrimination positive**

L'expression "discrimination positive" a connu, depuis cinq ans, un succès croissant dans maints secteurs de l'action publique. Elle apparaît en effet comme le moyen de poursuivre les objectifs traditionnels d'égalité en tenant compte de l'évolution générale des phénomènes de pauvreté. La discrimination positive est un détournement inégalitaire en vue de rétablir l'égalité.

Cet objectif s'appuie sur une analyse qui incorpore les handicaps à la population visée : ainsi les exclus du logement témoignent à la fois d'un manque de ressources et d'un défaut dans le "savoir-habiter". Il s'agit donc de concevoir un service quantitativement et qualitativement adapté à ces publics et à ces territoires qui permette de compenser ces handicaps intrinsèques. L'identification précise d'un territoire de la pauvreté devient utile en ceci qu'elle permet de cerner le périmètre sur lequel cette amélioration qualitative et quantitative doit avoir lieu. Mais la définition d'un périmètre n'est pas systématiquement nécessaire ; certaines politiques, comme le logement peuvent engendrer des catégories nouvelles de services ou de produits adaptés de façon non territoriale a priori . L'adaptation quantitative du service consiste le plus souvent dans l'affectation de personnels, d'heures supplémentaires sur les territoires identifiés comme prioritaires, notamment dans le cadre de la politique de la ville (ainsi de l'éducation nationale ou de la police). Il peut aussi s'agir de la production de services spécifiques, tenant compte de la situation des populations (par exemple, les maisons de justice qui offrent aux pauvres une justice rapide, de proximité, avec quelques éléments de médiation) ; dans le domaine du logement, cette logique conduite à la prolifération de catégories nouvelles de publics et d'actions (multiplication de types de logements aidés, logement d'urgence, action sociale liée au logement) ; on note une même tendance dans les politiques d'emploi qui subissent des fluctuations périodiques, entre dilatation (multiplication des catégories et des types de mesures "adaptées") et recentrage (fusion des dites mesures en un seul dispositif central, censé être plus souple que les dispositifs spécifiques qui l'ont précédé).

Ces modalités diverses de la discrimination positive ou de l'adaptation ont en commun de ne jamais questionner la norme centrale du secteur concerné mais de chercher les moyens de la rétablir. L'hypothèse étant que chacun,

quelle que soit sa situation sociale a droit à la norme, si l'on peut dire, c'est-à-dire qu'il doit être traité comme tous les autres. Ce détour inégalitaire qui caractérise l'adaptation n'a donc pas, en principe de conséquence structurelle sur le service lui-même. Il reste bien dans une logique d'éradication de la pauvreté, ou, en d'autres termes, de remise de celle-ci à la norme.

En pratique, cette position aboutit à la production de droits "minima", tels que le RMI ou le droit au logement conçu par la loi Besson. Le droit constitue un ticket d'entrée dans la sphère sociale, un seuil que l'on doit franchir. D'où la multiplication de dispositifs sectoriels, en matière de logement notamment, visant à garantir "l'accès au droit" par compensation des handicaps supposés incorporés par les exclus ou les pauvres. Cette logique bute sur deux limites : d'une part, la délimitation sociale et spatiale des "poches" pour lesquelles doit être mis en oeuvre le principe de discrimination positive est de plus en plus délicat, comme en témoigne l'extension inflationniste de la géographie prioritaire de la politique de la ville au cours de la dernière décennie (12 quartiers, puis 150, puis 400 pour aboutir à plus de 1000 aujourd'hui) ; d'autre part, l'institutionnalisation de la "frontière" (entre ceux qui sont dedans et ceux qui sont dehors, entre les quartiers "intégrés" et les quartiers d'exclusion) tend à renforcer le fossé entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, provoquant des risques d'aggravation des rivalités sociales, voire d'un sentiment d'injustice éprouvé par ceux qui occupent les franges urbaines et sociales de ces groupes et espaces ciblés (quartiers pavillonnaires et classes moyennes vulnérables).

## Pauvreté structurelle, action communautaire

Le principe d'analyse qui fonde cette ligne d'action publique réside dans l'identification de la pauvreté non plus comme résiduelle mais comme structurelle. Dans cette optique, il ne s'agit pas d'éradiquer la pauvreté mais de faire accéder les pauvres à la reconnaissance sociale, de les faire exister en tant que groupe social avec leur culture, leurs solidarités, leur savoir. En terme d'action sectorielle, cette ligne conduira non pas à la production de services adaptés mais à la valorisation des initiatives des habitants (ce dernier terme regroupant aussi bien les usagers des services que les agents de base). La question institutionnelle et politique se trouve évacuée.

Il est demandé à l'institution d'être en quelque sorte le banquier bienveillant des initiatives émanant des territoires identitaires que deviennent, dans cette optique, les quartiers les plus en difficulté. Il s'agit de favoriser la prise en charge, notamment, des services publics défaillants par les habitants eux-mêmes : ainsi a-t-on pu, à une époque, penser le peuplement des grands ensembles à partir de commissions composées d'habitants ; ainsi a-t-on promu un temps, au sein de la politique de la ville, les réseaux de santé communautaires ; ainsi est-on amené à valoriser certaines initiatives types "lieux de vie" ou "crèches parentales". De même, cette logique donne lieu à une ligne de critique de l'économie politique qui propose, face au constat de désagrégation de la norme salariale, la constitution de nouvelles normes, fondées sur un relatif retrait de la sphère économique : les services de proximité, les services à la personne constituent dans cette optique un moyen de dépasser l'aliénation salariale.

Les limites de cette analyse sont contenues dans ces prémices : l'exemplarité, la production de concessions, d'espaces protégés, de laboratoires, fussent-ils fondés sur une identité sociale, ne constituent pas un moyen de transformation sociale. Tout au plus peuvent-ils apporter - ce qui n'est déjà pas rien - une amélioration ponctuelle des conditions d'existence sur un territoire donné. Mais l'éviction du rapport à la norme par la production de normes alternatives s'accompagnant d'un quasi déni du rôle structurant joué par les institutions condamne ces tentatives à demeurer dans la sphère expérimentale, témoignages ponctuels d'un autre "possible" mais sans effet ni de transformation, ni même de diffusion.

## Exclusion et cohésion sociale

Les analyses en termes d'exclusion contribuent à construire une troisième ligne d'évolution des politiques sectorielles. Dans le premier cas de figure exposé ci-dessus, il s'agit d'adapter la norme à la marge de façon à réintégrer celle-ci à celle-là. Dans le deuxième cas - la ligne communautaire - il s'agit de donner un statut à la marge de façon que celle-ci puisse exister de manière autonome dans un système par ailleurs normé. La troisième ligne d'évolution consiste à prendre appui sur la marge pour questionner la norme. L'adaptation du service sectoriel comme les ouvertures dans le sens de la coproduction avec les usagers peuvent participer de cette ligne mais n'en sont pas des points d'aboutissement, seulement des instruments, une étape dans une stratégie. Ainsi dans cette optique, l'ilotage ne constitue pas une concession faite par les services de police à des secteurs spécifiques ;

cette forme particulière de police de proximité participe d'un questionnement de l'institution dans son ensemble autour de son rôle en matière de cohésion sociale : la police est-elle là seulement pour réprimer au nom de l'ordre public ou bien offre-t-elle aussi une prestation plus large, que l'on intitule aujourd'hui volontiers "sécurité" qui s'adresse à l'ensemble des citoyens.

Pour donner un autre exemple, tiré du domaine du logement, l'enjeu porté par cette ligne de transformation de l'action publique consiste non pas dans la production de logements "adaptés" aux plus pauvres mais à intervenir sur les segments du parc de logement pris dans son ensemble pour rétablir des conditions de la mobilité résidentielle ; ainsi sera-t-on conduit, selon les endroits, à intervenir plutôt sur le marché du logement ancien que sur la construction neuve. Dernier exemple, en matière d'éducation ; sans renier le rôle de l'école en matière de "promotion des meilleurs", cette institution fait désormais face à un défi d'une autre nature : il s'agit de scolariser le plus longtemps possible une part croissante de la population. Les expériences conduites dans le secteur du soutien scolaire ont pour effet non pas d'accroître le taux de réussite de ceux qui y participent mais de produire une acclimatation réciproque de l'école et de son public : l'école retrouve ainsi un objectif premier de participation à la cohésion sociale.

La logique générale de ce propos consiste à sortir d'un principe de droits minima destinés à compenser les handicaps intrinsèques aux exclus entendus comme un groupe social. Il s'agit au contraire d'affirmer et de construire des droits les plus universels possibles et les administrer non pas dans une logique d'accès mais dans une logique assurantielle : le droit n'est plus, dans cette optique, le seuil minimal auquel on doit accéder mais le régime général dont chacun participe sans préalable requis.

#### **4 - TERRITOIRES DE LA PAUVRETE, TERRITOIRES DE L'ACTION PUBLIQUE**

Les conceptions de l'inscription territoriale de la pauvreté ou de l'exclusion dans l'espace urbain rencontrent un débat classique de l'action publique, celui de l'optimum territorial. La puissance publique a depuis longtemps cherché à promouvoir une gestion rationnelle du territoire, visant à la fois à circonscrire le problème à traiter et à adapter le périmètre de l'action à la "surface d'émergence de la question". L'élaboration du territoire fonctionnel a notamment donné lieu à des dispositions institutionnelles en matière d'aménagement du territoire, de politique urbaine ou de politique du logement. La lutte contre la pauvreté ou l'exclusion n'échappe pas à cette question de l'optimum territorial. On y retrouve les trois dimensions "conceptuelles" décrites plus haut.

#### **Pauvreté résiduelle et optimum territorial**

L'analyse en termes de pauvreté résiduelle visant à induire une action publique égalitaire (fut-ce au prix de la discrimination positive) tend à se focaliser sur des territoires pertinents, fondés sur une analyse statistique de la répartition de la pauvreté. La politique de la ville a progressivement produit une doctrine quant à sa "géographie prioritaire". Les contrats de ville comme les grands projets urbains (qui sont les deux procédures principales de cette politique) se situent l'un et l'autre à deux échelles. Les quartiers "en difficulté", désignés "objectivement" à partir d'une combinaison d'indicateurs sociaux, démographiques et économiques (présence de chômeurs, de jeunes, d'étrangers) constituent l'échelle de la discrimination positive. L'agglomération constitue une échelle de résolution de la question par "dilution", c'est-à-dire harmonieuse répartition des populations à problèmes hors des quartiers "difficiles". Cette vision du territoire pertinent est étroitement reliée à une conception du rôle de la puissance publique - en l'occurrence l'Etat : une conception moderniste ou gaullienne d'un Etat instituteur du social<sup>17</sup>, créateur simultanément du problème et de la solution. En ce sens, certains parlent volontiers de la nécessité "d'un plan Marshall pour les banlieues" par lequel l'Etat démontre à la fois de sa volonté et de sa capacité à agir dans le sens du rétablissement de l'égalité.

Il est à noter que, dans cette optique, le territoire perd toute dimension politique, en tout cas toute dimension politique spécifique. Il s'agit au contraire d'adapter l'espace du politique à l'échelle des problèmes, de façon à faire coller le système représentatif aux réalités socio-économiques que l'on entend traiter. Ainsi, certains tenants de cette position - dont des élus locaux - proposent de généraliser le principe de la loi électorale "Paris-Lyon-Marseille" à toutes les agglomérations de façon que les deux échelles pertinentes disposent d'une représentation

---

<sup>17</sup> Selon l'expression de Rosanvallon, P., *L'Etat en France*, Presses Universitaires de France.

propre ; aussi suggèrent-ils de procéder à une recombinaison des municipalités à deux échelles : celle de l'agglomération et celle des quartiers, chacune disposant d'un conseil élu au suffrage universel<sup>18</sup>. Par cette recherche d'ajustement du territoire politique aux territoires pertinents d'un point de vue socio-économique, l'objectif poursuivi consiste dans la pérennisation de l'équilibre entre des territoires équivalents, chacun doté, selon son rang, du même niveau de service et tendant à l'homogénéité par mixité sociale et fonctionnelle. Cette logique se retrouve à différentes échelles territoriales, quelle que soit l'entrée choisie : politique de la ville ou aménagement du territoire.

## Pauvreté structurelle et territoire communautaire

Le courant communautaire ou différentialiste insiste lui aussi sur l'espace du quartier, de la proximité mais moins comme territoire pertinent que comme base de mobilisation et d'action : la proximité géographique et sociale constitue un facteur puissant d'incitation à l'action. Il s'agit donc, dans cette perspective, d'utiliser toutes les ressources de la proximité pour faire émerger des actions "de base" où les résidents démontrent leur capacité de traitement autonome des questions qui les concernent. L'institution tend à disparaître en tant que puissance publique et en tant qu'instituant. Il lui est demandé au contraire de "libérer" le territoire en laissant libre cours aux initiatives sociales et économiques et finalement aux formes d'organisation politiques des habitants. Cette conception du territoire "ethnographique" entraîne la conception d'un Etat facilitateur, dont la seule fonction consiste à permettre (par une attitude bienveillante et des financements adéquats) l'éclosion des initiatives des habitants.

Le territoire devient, dans cette hypothèse, une concession expérimentale, proche des idées du socialisme utopique. L'enjeu consiste donc à ouvrir le plus grand nombre de concessions possibles, en souhaitant de cette multiplication un effet de seuil qui produise une transformation plus générale des institutions et du système politique.

## Exclusion et territoire politique

La troisième conception, axée sur l'impératif de cohésion sociale, ne nie pas l'existence de concentrations de difficultés sociales et économiques dans certains territoires urbains. Mais elle souligne la diffusion des phénomènes de précarité dans l'espace urbain. Selon les tenants de ce courant d'analyse, la crise des banlieues n'est que l'épicentre d'un séisme plus grave. Aussi la question territoriale ne peut-elle se résoudre dans l'alternative discrimination positive/différenciation communautaire. Si l'objectif de l'action publique consiste dans la production permanente de la cohésion sociale, sa traduction territoriale doit s'appuyer sur un diptyque : reconnaissance du droit des plus démunis à être là où ils sont - ce qui démarque cette position de celle des tenants de l'égalité républicaine ; possibilité accrue de mobilité sociale, géographique, résidentielle et professionnelle - ce qui marque une différence par rapport au courant qui prône l'émergence de territoires communautaires. Ce double registre - reconnaissance de la spécificité territoriale et accessibilité de l'ensemble des fonctions urbaines - entraîne une vision de la territorialisation de l'action publique.

Celle-ci ne se joue plus tant en termes de territoires pertinents qu'en termes d'espace de mobilisation politique : quelle est la bonne échelle qui permette non pas de saisir la globalité des questions socio-spatiales mais qui fonde une "association pour l'action"<sup>19</sup> qui implique les institutions et notamment les collectivités locales. Le territoire n'est plus conçu en seule fonction de l'objectivité des questions socio-économiques à traiter ; il n'est pas non plus conçu comme une base de repli communautaire mais comme un espace politique sur lequel la puissance publique est convoquée quant à sa capacité à produire des facteurs de cohésion sociale.

Cette optique suppose un rôle précis assumé par chaque échelon du politique. Il revient à l'Etat de jouer une fonction "animatrice"<sup>20</sup>, interpellant les collectivités locales sur leur rôle de représentation de l'ensemble de leur population ; celles-ci en retour "interpellent" l'Etat sur sa capacité à pratiquer les arbitrages nécessaires à la

---

<sup>18</sup> Commissariat Général du Plan, *Ville, démocratie, solidarité : le pari d'une politique*, rapport du groupe Ville préparatoire au XIème Plan, présidé par F. Geindre, Paris, La documentation française, 1993.

<sup>19</sup> Harendt, H., *La condition de l'homme moderne*, rééd. Folio, 1991.

<sup>20</sup> Donzelot, J., Estèbe, P., *L'Etat animateur, essai sur la politique de la ville*, Esprit éditions, 1994.



production de la cohésion sociale et spatiale du territoire considéré. Le face-à-face de ces deux postures constitue le substrat de politiques contractuelles.

## CONCLUSION

Ce texte dispose des conceptions divergentes relatives au "vivre ensemble". La position "républicaine" visant au rétablissement de l'égalité, comme la position "communautaire" prônant l'approfondissement des différences constituent des pôles relativement bien identifiés, même si leurs frontières sont sans doute plus floues qu'une lecture rapide le laisse apparaître. Le troisième pôle, en revanche, est quant à lui, nettement moins bien identifié, moins dans ses attendus que dans la ligne de conduite politique qu'il suppose. Il laisse en particulier deux questions de côté : celle de l'opérateur et celle du *modus operandi*. Si ce dernier point peut trouver des réponses par approfondissement de la réflexion et des actions - on peut entrevoir quelles peuvent être les conséquences d'un principe général de cohésion sociale en termes de politiques sectorielles et de protection sociale, le premier est plus problématique : de qui procède la volonté de mettre en oeuvre un tel chantier qui implique la transformation progressive des cadres de l'action publique et des principes fondateurs du rapport Etat-société ? La question demeure sans réponse pour l'instant. A ceci, les tenants du pôle "communautaire" opposeront qu'en l'absence de mouvement social fort, identifié, voire menaçant, il n'y a pas de politique possible. Les tenants de la "cohésion sociale" répondront que l'enjeu est justement dans l'invention de dispositifs d'interaction entre la sphère sociétale et la sphère institutionnelle qui ne se limitent pas à l'administration par celle-ci d'une norme ou à la contestation par celle-là de la norme administrée. Ces dispositifs, tels qu'ils peuvent s'esquisser dans certains contrats de ville, certains plans locaux de l'habitat, à propos des débats sur l'aménagement du territoire, devraient pouvoir avancer sur deux fronts : celui de la singularité et celui de l'universalité ; singularité au sens de la progression permanente de la capacité à prendre en compte les situations individuelles dans leur rapports au corps social ; universalité, au sens de la progression permanente vers une généralisation des droits sociaux, non plus comme droits minima mais comme droits de plein exercice, accessibles à tous les résidents du territoire.

**ESSAI**

**BIBLIOGRAPHIQUE**

## Remarques préliminaires

*Deux partis-pris structurent cet essai bibliographique :*

- *le choix de la période : de 1960 à nos jours. Ce n'est d'une part, qu'à partir des années soixante que se structurent en France des politiques urbaines qui seront affrontées à la question de la pauvreté en ville, et par ailleurs, il ne paraît possible de comprendre les rapports actuels entre phénomènes de pauvreté et politiques urbaines qu'en les resituant dans une périodisation plus large ;*
- *le choix bibliographique : on ne saurait être exhaustif sur le sujet. On a préféré indiquer les textes qui paraissent représentatifs, soit des grandes tendances d'une époque, soit de ses inflexions.*

# **SOMMAIRE**

## **1 - SITUATIONS**

- 11 - 1962 - 1982 : la ségrégation socio-spatiale
  - .Rénovation centrale et construction périphérique
  - .Des grands ensembles aux luttes urbaines
  - .Crise économique et différenciation urbaine
  
- 12 - 1982 - 1994 : la fragmentation urbaine
  - .Mutations économiques et transformations urbaines
  - .Les banlieues de la galère
  - .La diffusion des situations d'exclusions dans l'espace urbain

## **2 - POLITIQUES**

- 21 - 1960 - 1980 : le développement urbain et la résorption de la pauvreté
  - .Le temps de l'aménagement
  - .Le temps des interrogations
  - .Le traitement des marginalités urbaines
  
- 22 - 1980 - 1994 : la question sociale au coeur des politiques urbaines
  - .1980 - 1990 : la pauvreté comme laboratoire urbain
  - .1990 - 1994 : la cohésion sociale, dimension transversale des politiques urbaines

## **3 - MISE EN OEUVRE ET OUTILS SECTORIELS**

- 31 - Des interventions globalisantes, intégrant la pauvreté comme dimension centrale de la question urbaine
  
- 32 - Procédures sectorielles

# 1 - SITUATIONS

---

*En trente ans, l'analyse de la répartition spatiale des groupes sociaux passe d'une vision centrée sur la notion de ségrégation à une lecture appuyée sur la notion de fragmentation urbaine. L'inscription de la pauvreté dans l'espace urbain ne s'exprime plus, dans les années 1990, en termes d'opposition (entre riches et pauvres, entre beaux quartiers et banlieues ouvrières) mais en termes de juxtaposition de morceaux de ville dont l'avenir commun paraît de plus en plus incertain.*

## 11 - 1962 - 1982 : la ségrégation socio-spatiale

### *Rénovation centrale et construction périphérique*

La pauvreté se trouve redécouverte dans l'espace urbain des années soixante, sous la forme de "poches" (Galbraith, 1966). Mais qu'elle soit centrale (quartiers insalubres) ou périphérique (bidonvilles), la pauvreté se trouve prise dans un mouvement général de normalisation. Les travaux scientifiques de l'époque mettent en lumière :

- le changement social induit par la rénovation urbaine des centres (Coing, 1966 ; Godard, 1973 ; Pétonnet, 1979) ;
- le zonage et la spécialisation de l'espace qui affecte précisément des groupes sociaux à résidence (Lefebvre, 1971) ;
- l'illusion interclassiste des grands ensembles (Chamboredon et Lemaire, 1970).

### *Des grands ensembles aux luttes urbaines*

Dans les années soixante et soixante-dix, la grande pauvreté inscrite dans le tissu urbain disparaît peu à peu. Si dans les centres des villes demeurent des "logements sociaux de fait" accueillant une population précaire, c'est aux grands ensembles périphériques que s'identifie, sinon la pauvreté urbaine, du moins la catégorie incertaine des "plus défavorisés". L'accent se place sur l'espace urbain comme support de nouvelles luttes sociales, opposant, par le jeu de la ségrégation socio-spatiale les grands ensembles et les quartiers centraux "reconquis".

Dans ces conditions, les grands ensembles constituent, autour des années soixante dix, un double objet :

- un objet d'analyse : à la fois ghetto et lieu protecteur, produit par la collusion de la puissance publique et des grands intérêts économiques (Préteceille, 1974) ;
- un objet politique : pour une certaine sociologie urbaine d'inspiration marxiste, grands ensembles et vieux quartiers constituent des lieux de réveil de la lutte des classes sous une autre forme, celle de la défense du droit à vivre où l'on souhaite contre les tendances à la normalisation de l'espace urbain (Castells, 1974).

### *Crise économique et différenciation urbaine*

Les transformations du mode de production, perceptibles dès la fin des années soixante alors même que de plus en plus d'individus se portent sur le marché du travail, entraînent une croissance du chômage dès le milieu des années soixante-dix. La pauvreté, que l'on avait pu croire en voie de résorption, réapparaît, mais sous la forme des exclus (Lenoir, 1974), c'est-à-dire des individus aptes à travailler ne trouvant pas à s'employer. Cette

transformation du contenu même de la notion de pauvreté touche prioritairement, à la fin des années soixante-dix, la partie la moins qualifiée de la classe ouvrière qui glisse vers la sous-prolétarisation (Verret, 1976). Une nouvelle différenciation se fait jour, entre les villes d'industrie ancienne et les villes "tertiaires" et, à l'intérieur des villes, entre les quartiers ouvriers frappés par la crise et les nouveaux quartiers occupés par les couches moyennes et la partie de la classe ouvrière qui a pu accéder à la propriété. Dans le même temps, les effets simultanés de l'accession à la propriété des classes moyennes et du regroupement familial des immigrés tendent à constituer dans les quartiers d'habitat social des concentrations de population étrangère ou d'origine étrangère (Conte et Tandjaoui 1983).

## **12 - 1982 - 1994 : La fragmentation urbaine**

Les années 1980 et 1990 accentuent encore cette fragmentation inter et intra urbaine. La compétition dans laquelle entrent les villes pour attirer des investissements, des équipements, des entreprises s'inscrit dans un processus de réorganisation de la division spatiale du travail, dans laquelle la complémentarité entre les espaces, les échelles et les fonctions urbaines apparaît incertaine. La question de la pauvreté se pose dès lors moins en termes de groupes sociaux ciblés que de processus de décrochage de l'échange économique et social menaçant une part croissante de la population. La question sociale surgit à nouveau en ville mais moins sous la forme de la ségrégation que sous celle de tendances à la fragmentation de l'espace urbain.

### ***Mutations économiques et transformations urbaines***

L'évolution du système productif et ses conséquences spatiales entraînent une différenciation croissante entre les villes et au sein de l'espace urbain. La crise urbaine des années quatre-vingts, concomitante de celle de l'Etat providence (Rosanvallon, 1981, Maclouf, 1984) entraîne une compétition entre villes, accentuée par la décentralisation politique. Le système productif n'intègre plus, il exclue (Wuhl, 1992). Les villes qui "gagnent" produisent autant d'exclus (Jaillet, 1992) que les villes industrielles en reconversion. Si la spécialisation socio-spatiale s'accroît (Tabard, 1993), elle entraîne, plus que des ségrégations, une disqualification sociale (Paugam, 1991), un processus de désaffiliation (Castel, 1992).

### ***Les banlieues de la galère***

Le "mal" des banlieues cristallise cette évolution. Les grands ensembles ne posent pas tant problème par leur participation à la ségrégation socio-spatiale mais parce qu'une part croissante de leurs habitants "décrochent" du système productif. La question sociale se déplace de l'usine vers la ville (Donzelot, 1991), produisant à la fois une sous culture de l'exclusion (Dubet 1987) et le spectre de nouvelles classes dangereuses (Jazzouli, 1992), le tout étant fortement identifié aux jeunes arabes dits de la "deuxième génération", qui apparaissent à la fois comme menaçants pour l'ordre public et porteurs de changement politique, nouveaux sujets de luttes sociales (Lapeyronnie, 1992).

## ***La diffusion des situations d'exclusion dans l'espace urbain***

Mais à la fin des années quatre-vingts, il apparaît que les banlieues ne sont que l'épicentre de la crise sociale (Roman, 1993). La question sociale perd de sa consistance territoriale pour se diffuser dans l'espace urbain, contribuant à dessiner des lignes de fractures qui ne sont plus strictement spatiales (CERC, 1994). Les exclus ne sont pas aussi relégués qu'on avait pu le penser (Delarue, 1991). S'ils ne participent pas du système productif, ils sont intégrés culturellement et décrivent l'espace urbain (Bavoux, 1992). A l'inverse, la précarité gagne les espaces pavillonnaires occupés par les ouvriers et les employés, voire les zones de cadres. Il devient difficile de parler de ségrégation clairement identifiée sous l'angle spatial (Préteceille, 1993). L'espace urbain se caractérise de plus en plus par la juxtaposition d'espaces spécialisés (Burgel, 1994), perdant sa lisibilité (Plan Urbain, 1993). L'absence de repères urbains lisibles entraîne une perte de civilité (Lagrange, 1986) provoquant une insécurité généralisée (Roché, 1992).

## **2 - POLITIQUES**

---

*Du point de vue politique, la pauvreté ne constitue une question spécifique que récemment. Les années soixante et soixante-dix voient une intervention de la puissance publique fondée sur l'idée d'égalité territoriale : en l'organisant de façon rationnelle, l'espace urbain pourra bénéficier de la croissance économique et les "poches" de pauvreté seront mécaniquement résorbées. C'est l'éclipse des pauvres (Laé, 1991). Mais les conséquences spatiales des mutations économiques et sociales des années soixante-dix et quatre-vingts amènent la puissance publique à se réinterroger sur la spécificité de la question sociale dans ses manifestations urbaines. Les interventions publiques sur l'urbain se spécialisent en conséquence. Les politiques de l'habitat et de la ville prennent directement pour cible la nouvelle question sociale.*

### **21 - 1960-1980 : Le développement urbain et la résorption de la pauvreté**

#### ***Le temps de l'aménagement***

La planification des années soixante se veut globale : elle fusionne les objectifs économiques et sociaux. L'aménagement du territoire se présente comme le relais entre l'urbain et la politique plus générale : support du développement et correctif des écarts sociaux ou des déséquilibres (Commissariat général du plan, 1964, 1972). Ces arguments de rationalité et de modernité sont repris, en écho négatif et critique, par les travaux qui réveillent la sociologie urbaine (Lefebvre, 1970-1974) et dénoncent la collusion entre l'Etat et les grands secteurs industriels (Castells et Godard, 1974 ; Préteceille, 1973). Dans le même temps, surgissent des interrogations sur le caractère "pathogène" des grands ensembles d'habitat social et sur les carences architecturales et urbaines propres à renforcer les situations de marginalité.

#### ***Le temps des interrogations***

Le désengagement au moins partiel de l'Etat est manifeste dès 1969. L'intervention de l'Etat se centre sur le logement, favorisant l'accession à la propriété (Jaillet, 1982) et tente, par la réforme de 1977 (Barre, 1977), une synthèse entre le marché et les politiques sociales. Mais dans le même temps, les opérations sur les centres anciens (Loi Malraux, OPAH) contribuent à accroître la ségrégation, poursuivant le rêve d'une ville "sans vieux et sans pauvres" (Mollet et Labaume, 1977).

#### ***Le traitement des marginalités urbaines***

En parallèle, certains agents de l'Etat et hommes politiques prennent conscience, au milieu des années soixante-dix, que la pauvreté urbaine ne sera résorbée, ni par la croissance, ni par le jeu du marché, fut-il aidé par l'argent public. Les opérations habitat et vie sociale (Commissariat Général du Plan, 1977), les opérations réalisations expérimentales (REX) et gestion expérimentale (GEX) du Ministère de l'Equipement (Mollet, 1986) marquent un début d'inflexion des politiques publiques : la logique de résorption de la pauvreté urbaine demeure mais elle s'appuie sur un certain degré de reconnaissance de la place des pauvres dans la cité.



## **22 - 1980 - 1994 : la question sociale au coeur des politiques urbaines**

Les années quatre-vingts et quatre-vingt dix constituent, du point de vue des politiques publiques, un tournant : la pauvreté se trouve de moins en moins considérée comme un résidu à réduire mais comme une donnée permanente (Messu, 1993). Il ne s'agit, progressivement, plus d'intégrer les pauvres à la vie normale de la cité mais bien d'interroger celle-ci pour voir comment elle prend la pauvreté en compte.

### ***1980 - 1990 : la pauvreté comme laboratoire urbain***

Les années quatre-vingts voient surgir sur la scène publique urbaine la nouvelle question sociale, avec les émeutes de la banlieue lyonnaise. Les difficultés des habitants des grands ensembles deviennent une préoccupation nationale (Vivre ensemble dans la cité, 1981). Les nouvelles missions créées en 1981-82-83 poursuivent un double objectif : faire de quartiers HLM des quartiers "comme les autres" et prendre appui sur eux pour "refaire la ville" (Dubedout, 1983). La pauvreté urbaine ne se résorbe plus mécaniquement par la croissance, elle demande des politiques spécifiques et compensatoires (IXème et Xème plan) ; mais ces politiques comportent, pour la première fois, une logique expérimentale, de transformation des politiques urbaines : il s'agit ^ la fois de réintégrer les "quartiers difficiles" dans la norme mais en même temps de questionner cette norme urbaine et celles qui régissent les politiques sectorielles (forums de la commission nationale des quartiers).

### ***1990 - 1994 : La cohésion sociale, dimension transversale des politiques urbaines***

Au fur et à mesure que s'affirme l'enjeu de l'exclusion et que se révèlent décevants de ce point de vue les politiques de développement local et technopolitain (Lorrain 1989), les opérations expérimentales du début des années quatre-vingts viennent perfuser l'ensemble des politiques sectorielles. Les services des villes intègrent progressivement, dans leur fonctionnement ordinaire ce souci de lutte contre l'exclusion (DIV-CNFPT, 1992). Le Ministère de la ville commande des rapports qui tendent à impliquer les services publics (Picard, 1991), les politiques d'emploi (Aubry-Praderie) dans la lutte contre l'exclusion urbaine. Avec la LOV, et malgré les critiques dont elle fait l'objet (séminaire chercheurs-décideurs, 1991), le problème de l'exclusion devient l'une des dimensions principales de la politique urbaine. La question de la cohésion sociale devient l'une des priorités du XIème plan (Geindre, 1992) et la politique de la ville, qui a succédé en 1988 au développement social des quartiers, tend à paraître comme la politique des politiques (Donzelot-Estèbe, 1994), c'est-à-dire une préoccupation transversale à toutes les actions de la puissance publique, emblématique des nouvelles politiques urbaines (Gaudin, 1994).

Mais dans le même temps qu'une synthèse est tentée à travers la politique de la ville, on assiste à une tendance au réclatement des politiques publiques face à la question de la pauvreté en ville. Les politiques de logement se segmentent à nouveau, face aux difficultés d'accès que subissent les plus pauvres (renchérissement de la construction neuve, faible couverture APL) et se ramifient, tant du côté de l'aide à la pierre que de celui de l'aide à la personne en de multiples catégories, censées mieux cibler les besoins (Ballain, 1993) La politique de la ville elle-même se trouve scindée entre deux procédures : les contrats de ville à vocation globale, cherchant à intervenir simultanément aux deux échelles du quartier et de l'agglomération ; les grands projets urbains, plus circonscrits dans l'espace qui manifestent, pour certains, un retour vers l'intervention morphologique et un retrait par rapport aux politiques contractuelles des années quatre-vingts.

Les faibles résultats concrets de ces orientations politiques laissent sceptiques certains chercheurs, qui en dénoncent les errements ou le retrait de l'Etat qu'elles révèlent (Bourdieu, 1993).

### **3 -MISE EN OEUVRE ET OUTILS SECTORIELS**

---

*Les interventions urbaines, s'agissant de la question de la pauvreté, hésitent sur la nature du problème à traiter, et, en conséquence, sur le type de solution : la question principale est-elle celle de la concentration de groupes sociaux défavorisés dans certains quartiers ? Est-elle celle de la diffusion de la précarité dans l'espace urbain ? Faut-il s'attacher à réduire les poches de pauvreté par la normalisation de celle-ci ? Faut-il se contenter de minorer le handicap territorial dû à la densité de situations précaires ? Faut-il poursuivre un objectif plus ambitieux mais moins lisible de cohésion urbaine et sociale ?*

*Chaque type de dispositif public contient en lui-même ces interrogations et semble d'ailleurs osciller de l'une à l'autre. On peut distinguer deux types de dispositifs : des dispositifs à vocation globalisante, intégrant la pauvreté comme une des dimensions centrales de la question urbaine (contrats de ville, grands projets urbains) ; des dispositifs sectoriels participant des dynamiques urbaines visant à faire prendre en compte la question de la pauvreté de façon spécifique (PLH, POPS).*

#### **31 - Des interventions globalisantes, intégrant la pauvreté comme dimension centrale de la question urbaine**

La procédure la plus générique, ou qui se veut comme telle est *le contrat de ville*, proposé par le Ministère de la ville et la délégation interministérielle à la ville. La procédure contrat de ville résulte d'une évolution décennale, qui s'amorce au début des années quatre-vingts avec des opérations expérimentales dans certains quartiers défavorisés de grandes villes (développement social des quartiers), qui se poursuit avec la création des conseils communaux de prévention de la délinquance (1983), la mission "Banlieues 89" (1984) et la fusion de ces trois types d'intervention dans la délégation interministérielle à la ville (1988).

Le contrat de ville affiche un objectif central : lutter contre l'exclusion urbaine et ceci à deux échelles : celle des quartiers "prioritaires", dont la liste est limitative et celle de l'agglomération (donc à une échelle en principe intercommunale). Il fonctionne selon un principe contractuel, auquel participent, en premier lieu l'Etat et les communes concernées puis les autres collectivités territoriales (conseil général et conseil régional). Ce double objectif se décline en deux types d'actions : des actions d'accompagnement social et des actions structurelles. L'accompagnement social cherche à favoriser le développement des initiatives visant à améliorer la vie quotidienne dans les quartiers prioritaires. Les actions structurelles portent sur des opérations urbaines (voiries, transports, espaces verts, réhabilitation du cadre bâti) placées sous le signe du désenclavement (Béhar, 1993) mais aussi sur certains mécanismes de gestion publique qui contribuent à lutter contre l'exclusion : 185 contrats de ville ont été signés dans le cadre du XI<sup>ème</sup> plan. Ils affichent toujours une ambition de transformation de la norme urbaine, mais la faiblesse des moyens et la délicate gestion politique de ce type de procédure risque de la cantonner à une gestion "à la marge" des territoires de pauvreté.

(Délégation Interministérielle à la Ville : Dossier ressource des contrats de ville, 1993)

La procédure *grands projets urbains* est plus circonscrite que les contrats de ville. Elle correspond en principe à des sites en très grande difficultés pour lesquels une intervention plus soutenue de la puissance publique et notamment de l'Etat s'est révélée nécessaire. Partant du même objectif que les contrats de ville, cette procédure insiste cependant plus sur la dimension proprement urbaine de la lutte contre l'exclusion, résumée ainsi par l'un de ses animateurs : redonner une fonction et une identité dans la ville aux quartiers les plus en difficulté. Cette procédure demeure limitée à des sites considérés comme en très grande difficulté. Elle est à rapprocher de la notion de "projet urbain" telle que développée par le Ministère de l'Equipement, dans une optique de diversification des fonctions des grands ensembles et de modification des composantes sociales de la population. Cette procédure, dans son acception actuelle, oscille entre une volonté de "reconnaissance" du rôle des quartiers populaires dans le système urbain et une pratique tendant plutôt à leur banalisation.

(Délégation Interministérielle à la ville :

- Les grands projets urbains et politique de la ville, cahier d'Ensembles n°3, 1994 ;
- Logement, aménagement et politique de la ville, cahier d'Ensembles n°2, 1994)

## **32 - Procédures sectorielles**

Un très large éventail de "produits", dispositifs et procédures publics a vu le jour ces dernières années qui, tous, à des degrés divers, sont référés à la question de l'exclusion et ses manifestations urbaines.

L'ensemble des politiques publiques sectorielles est concerné ; elles sont interpellées sur le double registre de "l'adaptation" de leurs prestations (CIEPP, Commissariat du Plan, 1993) et de la "territorialisation" de leurs interventions (DIV, CNFPT, 1992).

Le domaine du logement est celui qui a sans doute vu l'accumulation de décisions la plus importante. Mais bien d'autres secteurs sont interpellés. Ainsi, les politiques de transports publics sont revisitées à l'aune de la problématique du désenclavement (CETUR, 1993).

Dans le domaine de l'habitat, le *Programme local de l'habitat*, poursuit les objectifs généraux inscrits dans la loi d'orientation sur la ville : mixité de l'habitat, diversité des fonctions, équilibre du peuplement. Il a donc un objectif de traitement de la pauvreté dans la ville à travers la question de l'habitat. Mais il est susceptible d'interprétations différentes : vise-t-il à instaurer une norme urbaine -auquel cas, quelle est la valeur "normative" des notions qui le fondent ? La répartition équivalente de PLA sur l'ensemble du territoire urbain en est-elle l'indicateur emblématique ? Ou bien ces notions ne sont-elles posées qu'à titre indicatif, afin de fonder des programmes locaux à chaque fois singuliers ? Toute la difficulté de la partie instrumentale de la LOV réside de cette divergence dans les interprétations possibles de ses fondements. Le maniement de la prime à la diversité de l'habitat se révèle en partie délicat, pouvant, par la focalisation qu'elle entraîne sur la construction neuve de logements sociaux, participer d'un accroissement des spécialisations socio-spatiales. (Guide des PLH, DHC, 1992).

Les *protocoles d'occupation du patrimoine social (POPS)*, relèvent d'une double filiation : issus de la Loi Besson (1989), ils participent des intentions de cette loi visant à intégrer plus significativement des "populations défavorisées" au sein du parc HLM. Dans le contexte amorcé par la LOV, ils doivent simultanément concourir à l'objectif global de mixité urbaine, et donc veiller à rétablir "les équilibres sociaux" entre les quartiers. On comprend dès lors que leur application - et plus globalement l'ensemble des politiques d'attribution de logements sociaux - soit prise en tension entre deux pôles : une tentation d'y voir un "sous produit" local des Plans Départementaux pour le Logement des Défavorisés, contractualisant à la marge du parc social, l'accueil d'un "quota" de ménages en difficulté ; et l'occasion de formaliser une politique de "rééquilibrage social", dans une vision normative d'une alchimie harmonieuse de la composition sociale des territoires intra urbains. Pour dépasser cette alternative, certains ont tenté à Rennes par exemple, de prendre appui sur cette procédure pour amorcer des politiques d'attribution visant à garantir à la fois "droit au choix" et meilleure cohésion urbaine, en "donnant à chacun les moyens de partir et l'envie de rester" (Béhar, 1991). (Guide des POPS, DHC, 1993).

# OUVRAGES CITES

## 1- SITUATIONS

### 11- 1962-1982 : La ségrégation socio-spatiale

#### *Rénovation centrale et construction périphérique*

GALBRAITH (John K.)

#### **L'ère de l'opulence.-**

*Paris, Calmann-Levy, 1961.- 335 p.*

(collection "liberté de l'esprit")

Le passage d'une société de pauvreté généralisée à une société d'opulence nécessite une révision de nos comportements sur le plan économique. L'important à notre époque de haute industrialisation est plus le travail et le revenu fournis aux hommes que les biens produits. Il convient donc de créer sans cesse de nouveaux besoins pour permettre à l'industrie de poursuivre son rythme. Deux sources de déséquilibre menacent cette société : l'inflation et le dénuement des services publics, par contraste avec la surabondance des biens produits par l'industrie privée.

**Cote :** CDU 73

COING (H.)

#### **Rénovation urbaine et changement social.-**

*Paris, les éd. ouvrières, 1966.- 295 p.*

(collection "l'évolution de la vie sociale")

Résultats d'un enquête menée dans un quartier parisien sur les conséquences sociologiques de la rénovation urbaine, les contraintes qu'elle impose, ainsi que les changements provoqués dans la vie des citadins.

**Cote :** CDU 18

GODARD (Francis)

#### **La rénovation urbaine à Paris. Structure urbaine et logique de classe.-**

*Paris, La Haye, Mouton, 1973.-148 p., fig., tabl., graph., bibliogr.*

(collection "la recherche urbaine", n° 2)

La rénovation urbaine entreprise à Paris est la plus vaste opération d'urbanisme réalisée dans la capitale depuis longtemps, mais aussi la plus controversée. Cette recherche tente de répondre aux nombreuses questions posées dans l'opinion publique : reconquête de Paris ou rénovation-déportation ?; modernisation de l'habitat et de l'équipement ou renforcement de la ségrégation sociale ?; spéculation ?...

**Cote :** IA 6408; CDU 6078

PETONNET (Colette)

#### **On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues.-**

*Paris, Galilée, 1979.- 259p., bibliogr.*

(collection "débat")

Pourquoi et comment chaque société se constitue des boucs émissaires ? C'est la question à laquelle l'auteur tente de donner une réponse en étudiant la situation quotidienne de ceux que l'on emprisonne dans les concepts de marginalité, d'inadaptation et d'associalité. Il s'agit de montrer le rôle important que joue un groupe marginal dans l'équilibre de la société globale dont la tendance est donc de perpétuer des situations de marginalité.

**Cote :** IA 12533; CDU 10946; DRE 3297; EPC NY0475

LEFEBVRE (Henri)

**La production de l'espace .-**

*Paris , éditions Anthropos , 1974 .- 485 p.*

(collection "société et urbanisme")

**Cote :** IA 7667; CDUP 75/208

CHAMBOREDON (Jean-Claude); LEMAIRE (Madeleine)

**Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement.**

*Revue française de sociologie. vol. IX, n°1, janv.-mars 1970.- pp.3-33*

La population des grands ensembles est une population "préconstruite" qui doit ses caractéristiques aux conditions de développement de la construction et de la politique du logement. Cela conduit à la constitution d'une population hétérogène, dont la diversité dépend des conditions d'arrivée dans le grand ensemble. Des groupes sociaux qui sont habituellement géographiquement séparés sont ainsi amenés à cohabiter. Ce contexte particulier accentue les différences, plus que dans le reste de la population locale. L'ignorance des conditions dans lesquelles s'est formée cette population explique en partie l'insistance exclusive sur la sociabilité, qui caractérise de nombreux écrits sociologiques sur les conditions nouvelles d'habitat.

*Des grands ensembles aux luttes urbaines*

Centre de Sociologie Urbaine

PRETECEILLE (Edmond)

**La production des grands ensembles. Essai d'analyse des déterminants de l'environnement urbain. 2 Résumé de l'étude. Eléments pour une synthèse.-**

*Paris, CSU, 1971, 1972.- 2 vol., 194+27 p., tabl.*

**Cote :** IA 5451(1-2); CDUP 75/209; CDU 4618; DRE 5608; EPC NY0708

Centre d'Etude des Mouvements Sociaux

CASTELLS (M.); CHERKI (Eddy); GODARD (F.); MEHL (D.)

**Sociologie des mouvements sociaux urbains, enquête sur la région parisienne.-**

*Paris, Centre d'Etude des Mouvements Sociaux, 1974.-2 vol., 858p.,9 microfiches., 98 vues*  
(financé par la DGRST; action concertée urbanisation)

Recherche sur les mouvements sociaux urbains à partir de l'observation de pratiques revendicatives dans la Région Parisienne. Le 1er tome analyse le schéma théorique général et la démarche méthodologique commune à tous les domaines de revendication (logement, transports, environnement...). Le 2e tome s'attache plus particulièrement au domaine à l'application au logement.

**Cote :** MV B1532/0550; DCN 45-254(1-2); CDU 6997(1-2); EPC NY1423(1-2)

*Crise économique et différenciation urbaine*

LENOIR (René)

**Les exclus, un français sur dix .-**

*Paris , Seuil , 1974.- 169 p., tabl.*

Un français sur dix si on se limite à l'inadaptation sociale, et un français sur cinq si on y ajoute la débilite physique ou mentale, fait partie de cette autre France, celle des exclus , qui loin de décroître ne cesse de s'étendre. C'est à la description de cette France que s'attache l'auteur en recherchant les raisons profondes de cette inadaptation mais aussi en recherchant les moyens de la prévenir.

**Cote :** CDU 8958; IA 6777; EPC NY0164

VERRET (Michel)

**L'ouvrier français : l'espace ouvrier.-**

*Paris, Armand Colin, 1979.-231 p., graph., bibliogr.*

(collection "U", série sociologie)

Cet ouvrage s'intéresse à l'espace ouvrier (logement, rue, quartier, ville), que la classe ouvrière a conquis ces dernières années au prix, peut-être, de son identité de classe.

**Cote :** IA 12805; DCN 45-214; CDU 10939

CONTE (Michèle); TANDJAOUI (Hocine)

Financé par la Commission Nationale du Logement des Immigrés et la Préfecture de Région Ile-de-France

**Le logement social et les familles "immigrées".-**

*Paris, ADRI, 1983.- 262 p.*

Cette étude répond à l'appel d'offre formulé en juin 1980 par le Service Régional de l'Equipement sur l'immigration familiale en Ile-de-France à partir d'un bilan des opérations HVS et des études préalables à l'amélioration des centres urbains. Les auteurs de cette étude ont abordé le problème sous deux angles : la place des immigrés dans le logement; le rapport entre les mécanismes institutionnels d'attribution des logements et les mouvements résidentiels des immigrés. 3 postulats sont développés en première partie : le HLM a un rôle mineur dans le logement des étrangers; le "logement des immigrés" est une assignation à l'habitat dépotoir; le discours "culturaliste" justifie la ségrégation et en masque le mécanisme. 3 exemples (les "3000" à Aulnay-sous-Bois, Creil, et Marseille) viennent étayer ces postulats.

**Cote :** PAC 324

## **12- 1982-1994 : La fragmentation urbaine**

### ***Mutations économiques et transformations urbaines***

ROSANVALLON (Pierre)

**La crise de l'Etat-providence.-**

*Paris, éd. du Seuil, 1981.- 191p.*

Cet ouvrage initialement paru en 1981, analyse deux dimensions de la crise de l'Etat-providence : la dimension financière et la dimension idéologique. La crise financière a été déclenchée dans les années 1970 : les dépenses sociales, notamment les dépenses de santé, continuent de croître aux rythmes antérieurs, alors que les recettes connaissent une forte décélération du fait du ralentissement de la croissance. Cette crise est partout compensée par une hausse rapide des prélèvements obligatoires.

Elle ouvre sur une crise idéologique, au début des années quatre-vingts, marquée par la suspicion dans laquelle se trouve tenu l'Etat-entrepreneur. La machinerie, de plus en plus opaque et bureaucratique se trouve remise en cause : la perception des finalité est brouillée, entraînant une crise de légitimité de l'Etat.

**Cote :** CDU 13370

MACLOUF (Pierre); LION (Antoine)

**L'insécurité sociale. Paupérisation et solidarité.-**

*Paris, les éd. ouvrières, 1982.-193 p., tabl., graph., bibliogr.*

(coll. économie et humanisme)

Aujourd'hui l'insécurité resurgit au centre même de la vie sociale. La 1ère partie tente un bilan des réflexions et des connaissances sur la pauvreté. La seconde partie est consacrée aux pauvretés nouvelles. La 3ème partie examine les réponses de la société à la pauvreté.

**Cote :** IA 17561

WUHL (Simon)

**Du chômage à l'exclusion? l'état des politiques, l'apport des expériences.-**

*Paris, Syros-Alternatives, 1991.- 208 p.*

(groupe TEN)

Travail de synthèse sur les politiques et les expériences d'insertion professionnelle initiées depuis 10 ans. Il englobe toutes les dimensions du problème de l'exclusion économique : les causes et les caractéristiques du phénomène en France; les politiques nationales, leur orientation et leur impact sur les populations concernées; l'apport des initiatives expérimentales; les enseignements sur les stratégies nouvelles qui s'imposent.

**Cote :** CDU 23954; PU 1673; DCN 31-246

JAILLET (Marie Christine)

**Sous la technopole l'exclusion ?.-**

In : Les villes européennes de tradition industrielle.

*Lille, Presses universitaires de Lille, 1994.- 287 p.*

(Compte rendu des journées d'études du programme de recherche "Mutations économiques et urbanisation- Lille 21-22 mai 1992)

L'exemple de l'agglomération toulousaine permet de relier développement économique et processus d'exclusion. La croissance technopolitaine induit un modèle d'organisation du travail qui élève constamment le seuil d'accès aux emplois. Les figures des ingénieurs-techniciens et cadres tendent à s'imposer comme les seules légitimes dans les champs économiques, sociaux et urbains. Ce processus entraîne une disqualification croissante de tous ceux qui ne satisfont pas aux exigences du modèle dominant, les reléguant dans un ailleurs social, économique et spatial. Loin de résorber l'exclusion, le modèle de croissance économique contribue, selon l'auteur, à l'approfondir.

**Cote :** CDU 30174

TABARD (Nicole)

**Des quartiers pauvres aux banlieues aisées: une représentation sociale du territoire.-**

*Economie et statistique. n° 270, 1993.- pp. 5-22, fig., tabl., bibliogr.*

Il n'existait pas d'étude qualifiant l'ensemble de la population par la qualité sociale du quartier d'habitation : l'auteur a construit une telle nomenclature, présentant en deux dimensions le statut social des villes et des quartiers. L'étude montre que les catégories d'actifs supérieures contribuent

largement à l'écart social mesuré entre l'Ile-de-France et les autres régions. L'inégale répartition des catégories sociales se retrouve dans les quartiers relevant de la politique de la ville : les chômeurs, les employés et les ouvriers y sont les plus représentés.

**Cote :** IA P169

PAUGAM (Serge)

**La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté; préf. de Dominique Schnapper.-**

*Paris, presses universitaires de France, 1991.- 254 p., bibliogr.*

(collection "sociologies")

Dans le prolongement de l'analyse de la condition sociale objective, l'auteur se propose d'étudier le sens vécu, c'est à dire le sens que les populations en disqualification sociale donnent à leur existence et à la place qu'elles occupent dans la société. La recherche part des formes institutionnelles que prend le phénomène de la pauvreté dans un environnement donné : le cadre de la ville moyenne de St-Brieuc.

**Cote :** CDU 24132

CASTEL (Robert)

**De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle.-**

In : Face à l'exclusion, le modèle français (sous la dir. de J. Donzelot)

*Paris, éd. Esprits, 1991 .- 227p.*

Si la pauvreté peut être envisagée comme un état dont on inventorie les formes en termes de manque, les situations de dénuement que l'on constate aujourd'hui expriment un mode particulier de dissociation du lien social que l'auteur propose d'appeler désaffiliation. Celle-ci serait en effet, à la conjonction de deux vecteurs : un axe d'intégration - non intégration par le travail; un axe d'insertion - non insertion dans une sociabilité socio-familiale.

**Cote :** MV B6342; IA 29756; CDU 25544

### *Les banlieues de la galère*

DONZELOT (Jacques) dir.

**Face à l'exclusion, le modèle français.-**

*Paris, éditions Esprit, 1991.- 227 p.*

Les problèmes d'insertion sociale et professionnelle que connaît une part croissante de la population en France a amené les acteurs sociaux et les pouvoirs publics à envisager des propositions nouvelles d'aide aux personnes en difficulté. Mais quelles solutions peut-on apporter aux phénomènes d'exclusion qu'engendre une société duale et comment apprécier la portée des mesures mises en application.

**Cote :** MV B6342; IA 29756; CDU 25544

DUBET (François)

**La galère : jeunes en survie.-**

*Paris, libr. Arthème Fayard, 1987.- 504 p., bibliogr., 2 index*

(collection "mouvements", n°4. La cote CDU 28946 correspond à une 2ème éd. dans la collection "points actuels")



Aujourd'hui les jeunes des banlieues des grandes villes sont plongés dans une expérience de vie qu'ils n'ont guère choisie : la galère, qu'il n'est pas possible de découper en une série d'objets plus simples qui en brisent la spécificité. C'est une expérience qu'il faut analyser comme telle, qui ne ressemble pas à ce qu'on avait connu jusqu'alors (incertitude, flottement, formation de réseaux fragiles à la place des bandes, longues périodes d'oisiveté entrecoupées de petits boulots, délinquance présente et peu spectaculaire, échecs scolaires, stigmatisations et, vu le nombre d'immigrés, racisme), qui est le noyau à partir duquel des conduites plus particulières comme la délinquance ou le rock peuvent se cristalliser. Mais ces conduites ne peuvent se comprendre que par référence à l'espace de la galère dans lequel elles se constituent : Seraing (ville industrielle wallonne dominée par la culture ouvrière), les Minguettes à Vénissieux, Orly, Sartrouville, Champigny et Clichy.

**Cote :** CDU 18942; DRE 6110; EPC NY4070; CDU 28946

JAZOULI (Adil)

**Les années banlieues.-**

*Paris, Seuil, avr. 1992.- 201 p.*

(collection "l'histoire immédiate")

Analyse sociologique des violences et émeutes récentes dans les quartiers d'habitat social. Il est question: des jeunes des banlieues, des violences, de la mobilisation et des actions collectives. Il est fait ensuite état des enjeux politiques et des politiques publiques dans les quartiers défavorisés. Il est fait enfin une analyse historique et sociale des 10 dernières années et de l'évolution des conflits. En annexe est traité de l'intégration des femmes et particulièrement dans les familles maghrébines.

**Cote :** CDU 26284; IA 31042

LAPEYRONNIE (Didier); DUBET (François)

**Les quartiers d'exil.-**

*Paris, éditions du Seuil, 1992.- 245 p., bibliogr.*

(collection "l'épreuve des faits")

Dix ans d'enquêtes sur le terrain permettent de dessiner une image cohérente de la décomposition de l'ancienne question sociale, de la formation des problèmes sociaux et des difficultés de définition et de mise en oeuvre de nouvelles politiques sociales.

**Cote :** IA 35119

***La diffusion des situations d'exclusion dans l'espace urbain***

ROMAN (Joël) dir.

**Ville, exclusion et citoyenneté. Entretiens de la ville II.-**

*Paris, éd. Esprits, 1993.- 275 p.*

Ce livre reprend les "entretiens de la ville" qui se sont déroulés en 1992, sous l'égide de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV). Il se propose d'analyser le rapport entre l'exclusion urbaine et d'autres formes d'exclusion, qu'elle touche les immigrés, les jeunes ou, plus traditionnellement les catégories populaires. Il s'efforce d'éclairer la situation française, en la mettant en perspective avec celle des Etats-Unis d'une part, et des exemples européens d'autre part. Enfin, différentes contributions tentent de dégager ce que pourraient être les grandes lignes d'une politique de lutte contre l'exclusion et la ségrégation, qui ouvre la voie d'une citoyenneté active.

**Cote :** CDU 30521

PAUGAM (Serge); ZOYEM (Jean-Paul); CHARBONNEL (Jean-Michel)

**Précarité et risque d'exclusion en France.-**

*Documents du CERC. n° 109, 3e trim. 1993.- 169 p., tabl., fig., bibliogr.*

L'étude permet d'établir un constat des situations de précarité économique et sociale dans la société française, d'appréhender les facteurs qui en sont à l'origine et les processus qui peuvent les faire évoluer vers des formes de misère encore plus graves. Enfin, elle tente d'évaluer l'efficacité des prestations sociales et des politiques de lutte contre l'exclusion.

**Cote :** IA P.162; EPC NY4734

DELARUE (Jean-Marie)

**Banlieues en difficulté : la relégation; rapport au Ministre d'Etat, Ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.-**

*Paris, Syros/Alternatives, 1991.- 224 p.*

Suite à une enquête de plusieurs mois auprès de 300 acteurs, élus, militants d'associations, chefs de projet, travailleurs sociaux, l'auteur analyse avec finesse les causes de la dégradation des banlieues et apporte des pistes pour de nouvelles pratiques. Cet ouvrage permet à la fois de poser les problèmes politiques généraux comme la définition d'une nouvelle citoyenneté, et de comprendre les réformes de fonctionnement nécessaires des administrations concernées- Etat et collectivités locales -, pour qu'il soit mis fin à la relégation dont souffrent aujourd'hui les habitants de ces quartiers en difficulté.

**Cote :** CDU 25257; IA 29724(2); CTM 10845

BAVOUX (Pascal)

**Rue de la Ré.-**

*Temps modernes. n° 545-546, déc. 1991-janv. 1992.- pp. 107-124*

(numéro spécial banlieues relégation ou citoyenneté)

Analyse sociologique et urbaine de la rue de la République à Lyon. Le rôle de centre d'agglomération et d'initiation au mode de vie urbain de cette rue pour les jeunes de la périphérie est décrit à l'aide d'interviews. Le processus de mobilité et d'usage de l'espace public est également analysé.

**Cote :** CDU 26025; IA 31674

PRETECEILLE (Edmond); TABARD (Nicole)

**Ségrégation sociale et valeur des logements.-**

*Observateur de l'immobilier. n° 23-24, mai 1993.- pp. 24-39, tabl., graph., phot., bibliogr.*

Une première étude expose ce qu'est la ségrégation sociale urbaine, évoque les problèmes de mesure de celle-ci et montre l'embourgeoisement de la ville de Paris. La seconde étude montre que les loyers sont le reflet de l'organisation économique de l'espace.

**Cote :** IA P.290

BURGEL (Guy)

**La ville aujourd'hui.-**

*Paris, Hachette, 1993.- 220 p., tabl., bibliogr.*

(collection "pluriel")

La ville est en train de retrouver sa signification originelle, de forme d'organisation politique et sociale des civilisations. A travers quatre interrogations majeures, une description et une explication globale de la ville sont données, agrémentées d'analyses de cas.

**Cote :** IA 33660; CDU 28933

Plan Urbain; Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité; Plan Urbain

**Métropoles en déséquilibre? Actes du colloque Lyon 22-23 novembre 1990 avec le concours de l'agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon. Préf. de Jean-Paul Lacaze.-**

*Paris, Economica, 1993.- 617 p., tabl., fig.*

(colloque organisé par le programme "mutations économiques et urbanisation")

Ouvrage collectif sur le rôle des métropoles régionales dans la politique d'aménagement du territoire. Trois grands axes de réflexion sont développés: 1- le renforcement des polarisations métropolitaines et les facteurs en jeu; 2- l'organisation interne des grandes métropoles et leur évolution d'un schéma centre-périphérie vers une organisation multipolaire; 3- le rôle des services aux entreprises et du tertiaire industriel dans les dynamiques de métropolisation et l'internationalisation de ces villes.

**Cote :** CDU 29132; IA 34100

Centre d'Étude et de Recherche sur l'Administration Économique et l'Aménagement du Territoire, Institut d'Études Politiques. Grenoble

LAGRANGE (Hughes); ROCHE (Sébastien)

**Baby alone in Babylone. Deux perspectives d'analyse du sentiment d'insécurité : système d'attitudes et formes de la sociabilité en milieu urbain.-**

*Grenoble, CERAT, 1987.- 427 p., fig., graph., tabl.*

Les manifestations du sentiment d'insécurité paraissent quasiment toujours dissociées des expériences d'agression. Définir cette inquiétude diffuse qui se développe en France depuis une dizaine d'années sans la noyer pour autant dans une angoisse existentielle dépourvue de borne spatiale ou temporelle, sans la réduire non plus à un épiphénomène du crime, telle est l'ambition de cette étude. Elle a été engagée dans 2 directions qui forment les 2 parties du rapport : la construction d'une psychologie de la menace et du ressentiment, l'étude des rapports de l'insécurité avec les formes de la sociabilité et de l'intégration sociale.

**Cote :** CDU 18782/1; PU 1308; IUG B2050(1)

Centre d'Étude et de Recherche sur l'Administration Économique et l'Aménagement du Territoire, Institut d'Études Politiques. Grenoble

LAGRANGE (Hughes); ROCHE (Sébastien)

Financé par le Plan Construction et Architecture

**Baby alone in babylone. Volume II : le sentiment d'insécurité en milieu urbain et semi-rural : les exemples de Grenoble et de Tullins-Fures.-**

*Grenoble, CERAT, 1988.- 96p., tabl., graph., bibliogr., ann.*

Le sentiment d'insécurité s'est fortement développé au cours de ces 15 dernières années. L'étude s'efforce de comprendre pourquoi et comment le sentiment d'insécurité naît et se développe, à travers les résultats d'une enquête menée en milieux semi-rural et urbain : Grenoble et Tullins, en 1986 et 1987, respectivement auprès de 1312 et 379 personnes.

**Cote :** PCA A254b; CDU 18782/2; IUG B2050(2)

Centre d'Étude et de Recherche sur l'Administration Économique et l'Aménagement du Territoire, Institut d'Études Politiques. Grenoble

LAGRANGE (Hughes); ROCHE (Sébastien)

Financé par le Plan Construction et Architecture

**Baby alone in babylone. Volume III : les dimensions du sentiment d'insécurité et la xénophobie.-**

*Grenoble, CERAT, 1988.- 407p., tabl., graph., bibliogr.*

Ce volume est une analyse approfondie du sentiment d'insécurité à Grenoble et Tullins. La première partie explore les relations entre les dimensions principales d'expression du sentiment d'insécurité et les formes d'expression de xénophobie. La deuxième partie explore les relations entre ces mêmes dimensions du sentiment d'insécurité et un ensemble d'attitudes thématiques par la menace et le ressentiment. L'ensemble de cette étude prend en compte les effets qu'introduisent les formes de la sociabilité et les structures du réseau comme médiations essentielles dans la formulation des jugements.

**Cote :** PCA A254c; CDU 18782/3; IUG B2050(3)

ROCHE (Sébastien)

**Insécurité et libertés.-**

*Paris, éditions du Seuil, 1994.- 191 p., bibliogr.*

(collection "l'épreuve des faits")

L'auteur dénonce une certaine sociologie qui a longtemps dénié la réalité de l'insécurité, utilisant de façon trop systématique, selon lui, la notion de "représentation". L'insécurité est bien réelle et se manifeste sous des formes diverses, dont les moins troublantes ne sont pas ce qu'il nomme les "incivilités", soit les atteintes permanentes aux règles communément acceptées du "vivre ensemble". Selon lui, l'insécurité provient de l'incertitude vécue quotidiennement par chacun quant à ce qu'il peut attendre de ceux qu'il rencontre. Il plaide pour une restauration du lien civique qui ne se fonde pas uniquement sur des expérimentations localisées dans les quartiers les plus en difficulté mais qui engage la communauté nationale, y compris dans ses fonctions répressives.

**Cote :** CDU 30519

## **2- POLITIQUES**

LAE (Jean-François)

Financé par le Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité et la Délégation à la Recherche et à l'Innovation

**Entre le faubourg et le HLM : l'éclipse du pauvre.-**

*Paris, DRI, 1991.- 201 p., phot., bibliogr.*

Lecture des enquêtes sociales sur le logement spécialisé des années 1942-1950 autour de la notion de communauté, de la coupure entre le pauvre et l'ouvrier. Elle est suivie d'une interprétation des enquêtes sur les baraquements effectuées par le Ministère de l'intérieur entre 1945 et 1950 et d'un commentaire prolongeant le moment fort de la destruction des bidonvilles en région parisienne entre 1965 et 1975.

**Cote :** CDU 24457; PU DRI 151; IA 30640; PCA A332

### **21- 1960-1980 : Le développement urbain et la résorption de la pauvreté**

*Le temps de l'aménagement*

Commissariat Général du Plan d'Equipeement et de la Productivité  
**Ve plan - 1966-1970. Rapport général de la Commission de l'Equipeement urbain.-**  
*Paris, la Documentation Française, 1966.- 73p., tabl.*  
**Cote :** CDU 7609

Commissariat Général du Plan d'Equipeement et de la Productivité  
**Orientations de la politique d'urbanisme. Rapport définitif du groupe des structures urbaines.-**  
*Paris, La Documentation française, 1966.- 39p.*  
(Préparation du Ve plan - Commission de l'équieement urbain)  
**Cote :** CDU 7602

Commissariat Général du Plan d'Equipeement et de la Productivité  
**Commission des transports : rapports particuliers : les transports urbains; la régie autonome des transports parisiens; les voies ferrées d'intérêt local non urbaines.-**  
*Paris, la Documentation française, 1966.- 101p., tabl.*  
(Préparation du Ve plan - 1966-1970)  
**Cote :** CDU 7639

Commissariat Général du Plan d'Equipeement et de la Productivité  
**Rapport de la commission villes.-**  
*Paris, la Documentation Française, 1971.- 296 p., tabl.*  
(rapports des commissions du VIe plan, 1971-1975)  
**Cote :** CDU 6008

Commissariat Général du Plan d'Equipeement et de la Productivité  
**Rapport de la commission aménagement du territoire.-**  
*Paris, la Documentation Française, 1971.- 109 p., cartes, tabl.*  
(préparation du VIe plan, 1971-1975)  
**Cote :** CDU 4416

Commissariat général du Plan d'Equipeement et de la Productivité  
**Rapport de la commission habitation.-**  
*Paris, la Documentation Française, 1971.- 2 vol., 357+291 p., tabl., fig.*  
(préparation du VIe plan, 1971-1975)  
**Cote :** CDU 4138(1-2); EPC NY1357

LEFEBVRE (Henri)  
**La révolution urbaine.-**  
*Paris, Gallimard, 1970.- 248 p.*  
(collection "idées")

L'auteur s'interroge ici sur la ville : sa genèse, ses modifications, ses transformations. Après avoir analysé successivement les concepts de "société urbaine", "ville", "phénomène urbain", "forme urbaine" et leurs différentes lectures, il tente de définir "objectivement" ce qu'est l'urbanisme.

**Cote :** IA 4276; CDU 3431; EPC NY1020

CASTELLS (Manuel) ; GODARD (Francis) ; BALANOWSKI (Vivian)

**Monopolville. Analyse des rapports entre l'entreprise, l'Etat et l'urbain à partir d'une enquête sur la croissance industrielle et urbaine de la région de Dunkerque .-**

Paris , Mouton , 1974 .- 496 p., tabl., cartes , bibliogr.

(collection "la recherche urbaine", n° 6)

Les auteurs étudient à travers l'exemple de Dunkerque et d'Usinor, l'influence des grandes entreprises sur la création des structures spatiales et urbaines des communes qui les accueillent, en interrelation étroite avec l'Etat.

**Cote :** IA 7361; CDU 6799; EPC NY0701

***Le temps des interrogations***

Centre National de la Recherche Scientifique. Toulouse

JAILLET (Marie-Christine)

**Les pavillonneurs. La production de la maison individuelle dans la région toulousaine.-**

Paris, CNRS, 1982.- 313 p., tabl., cartes, bibliogr., ann.

Après avoir abordé la politique pavillonnaire en France, l'auteur s'intéresse plus particulièrement à l'évolution de la production pavillonnaire dans la région toulousaine. Il analyse les modes de pénétration des producteurs nationaux sur le marché régional et la recomposition de l'appareil local de production.

**Cote :** IUG A2960; IA 17381; CDU 16374

BARRE (Raymond)

**Rapport de la commission d'étude d'une réforme du financement du logement.-**

Paris, la Documentation Française, 1976.-172 p , tabl., graph.

Rapport de la Commission présidée par R. Barre, chargée par le Président de la République "d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité économique et sociale des aides de l'Etat, de simplifier et d'assouplir les circuits et les procédures de financement, de moderniser et de décloisonner les structures de production et de gestion. Elle examinera également les conditions dans lesquelles pourrait intervenir une décentralisation des responsabilités en matière d'habitat".

**Cote :** IA 8617; MV B1118/081o; PU 1120; CDU 7657; DRE 1677; EPC NY1418

MOLLET (Albert); LABAUME (Elisabeth)

**Une ville sans pauvres, une ville sans vieux ?.-**

In : Quartiers anciens : la renaissance? Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

*Habitat et vie sociale* - n° 21, déc., 1977.- pp.11-16

Les auteurs posent ici le problème des conséquences sociales de la réhabilitation des quartiers anciens. 2 scénarios sont possibles dans ce contexte en fonction du poids des enjeux en présence : la reconquête du centre par la bourgeoisie locale, ou le maintien sur place des défavorisés. La contradiction qui existe à faire du logement social avec des capitaux privés est mise en lumière.

Commissariat Général du Plan d'Equipeement et de la Productivité

**Rapport de la commission aménagement du territoire et cadre de vie.-**

Paris, la Documentation Française, 1975.- 103 p., tabl., cartes, 2 ann.

(préparation de l'orientation préliminaire du VIIe plan)

**Cote :** CDUP 75/294; CDU 7350

Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité

**Rapport de la commission vie sociale.-**

*Paris, Documentation Française, 1976.-134 p., tabl.*

(collection "préparation du VIIe plan. Rapports")

**Cote :** IA 7844 (12); CDU 8153

MOLLET (Albert)

**Droit de cité; à la rencontre des habitants des banlieues délaissées.-**

*Paris, l'Harmattan, 1986.- 156 p.*

Cet ouvrage relate des expériences menées dans le domaine de l'habitat à Saint Herblain (Loire-Atlantique), Dreux (Eure-et-Loir) et Marseille. Il s'agit de réhabilitation ou de construction neuve. L'originalité de ces expériences tient au fait que les habitants ont été associés à la définition des programmes. Au-delà de la concertation très poussée entre responsables locaux, organismes HLM et habitants, et de l'amélioration des conditions de logement qui en est résultée, la transformation majeure est la reconstitution du lien social et la réinsertion dans la société locale de familles victimes jusque là de rejet et d'exclusion.

**Cote :** CTA 8803; CDU 20020; IA 23170; EPC NY0038; PCA A350

**22- 1980-1994 : La question sociale au coeur des politiques urbaines**

MESSU (Michel)

**Pauvreté et exclusion en France.-**

In : Face à la pauvreté. L'Occident et les pauvres hier et aujourd'hui. Sous la direction de François-Xavier Merrien

*Paris, éd. de l'Atelier, 1994.- pp. 139-170, bibliogr.*

(collection "le social en acte")

Cet article décrit la redécouverte de la pauvreté par la société française au cours des années quatre vingt en soulignant les divergences d'interprétations qui traversent la communauté scientifique à ce propos : s'agit-il de phénomènes résiduels ou structurels ? Il montre les limites des modèles d'action des années quatre-vingts, notamment celui de l'action caritative et humanitaire et pointe la nécessaire réimplication de la puissance publique selon une logique qui n'est plus seulement compensatrice mais aussi productrice de lien social et de citoyenneté.

**Cote :** CDU 30520

**1980-1990 : la pauvreté comme laboratoire urbain**

Union Nationale des Fédérations d'Organismes d'H.L.M.

**Vivre ensemble dans la cité; assises du 28 octobre 1981.-**

*Paris, UNFOHLM, 1981.- dossier, 7 fasc., tabl., plans, fig.*

(premières assises pour l'avenir des cités d'habitat social)

Sommaire : habitat et vie sociale : une procédure utile mais qu'il faut aujourd'hui dépasser; pauvreté et précarité : le logement social dans le contexte d'une crise durable; trois villes (Grenoble, Marseille et Rennes) s'interrogent et proposent des pistes nouvelles; adapter et renouveler le patrimoine; l'indispensable participation des habitants; au plus près des jeunes; plan intérimaire: les programmes de développement social des quartiers dégradés.

**Cote :** CDU 12946; IUG D2373; IA 16536; DRE 4301

DUBEDOUT (Hubert)

**Ensemble refaire la ville. Rapport au Premier Ministre du président de la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers.-**

*Paris, la Documentation Française, 1983.-122 p., ann.*

(collection "les rapports officiels")

Il y a les immigrés mais aussi les français les plus pauvres, les jeunes sans emploi, les femmes isolées. Ils vivent dans les quartiers vétustes enclavés dans la ville ou dans les grands ensembles banlieusards rejetés des cités. Réussir leur intégration sociale est "le défi" qui dominera les quinze prochaines années. Un an après la mise en place de la Commission ce rapport est remis. Ce ne sont donc pas des changements profonds apportés ou suscités en un an qui sont présentés dans ce rapport, encore que des expériences intéressantes soient déjà engagées et qu'un espoir ait pris forme. Ce rapport précise quelles devraient être les principales orientations et les modalités d'une politique nationale.

**Cote :** IA 17947; DRE 4229; EV 1539; MV B3574; CDU 14319; CTA 6779; EPC NY 0482

Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers; Ministère de l'Education Nationale

**Ecole et quartiers. Contributions. Forum de Gennevilliers 16 et 17 mai 1984.-**

*Paris, CNDSQ, Min. de l'Education Nationale, 1984.- dossier, 8 pièces, pag. div., +1 fasc., 62p., tabl.*

Le dossier contient : le programme des journées; le discours de M. Pesce; une note sur l'évolution des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière éducative suite aux lois de décentralisation; une note sur la politique du personnel pour les ZEP; quatre documents relatifs à l'informatique et l'enseignement. Le second document comporte : un texte sur les équipes d'animations et la participation des partenaires locaux dans les ZEP; une note sur les politiques et interventions municipales; une note sur l'évaluation des actions engagées dans les ZEP; une note sur l'école dans le quartier.

**Cote :** DRE 6222(1-2)

Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers; Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale; Délégation interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté

**Forum quartiers et développement économique. 27-28 septembre 84. Grande Synthe. Présentation des sites. Situation et action économiques.-**

*Paris, Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers, 1984.- 247 p., tabl., graph.*

Ce document présente les actions des municipalités pour le développement économique local et la défense de l'emploi dans le cadre du développement social des quartiers.

**Cote :** IA 21491; IAB 189; CDU 20456; DRE 6202

Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers

**Forum "habiter dans les quartiers" 29-30 novembre 1984 à Valence.-**

*Paris, CNDSQ, 1984.- dossier*

(en liaison avec l'union nationale des HLM et le Min. de l'urbanisme du logement et des transports)



Echange d'expériences et de points de vue sur l'habitat et sa gestion, les réalisations et les pratiques professionnelles des élus des professionnels du logement et du quartier, et des habitants.

**Cote :** CDU 16754; DRE 4788(3)

Union Nationale des Fédérations d'Organismes H.L.M.; Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers

**Habiter dans les quartiers; synthèse du forum de Valence 29-30 nov. 1984.-**

*Paris, CNDSQ, 1985.- 69 p.*

**Cote :** DRE 4788(2); DCN 43-708(2)

Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers

**Habiter dans les quartiers. Compte-rendu des neuf ateliers du forum de Valence 29-30 novembre 1984.-**

*Paris, CNDSQ, 1985.- 2 fasc., non pag. + 67 p.*

(en liaison avec l'union nationale des HLM et le MULT)

Le forum "habiter dans les quartiers" proposait aux participants 9 thèmes de réflexion : 1)gestion sociale, quel savoir-faire? 2)politiques de l'habitat au niveau local. 3)les jeunes et le logement. 4)de la réhabilitation des logements à la ville. 5)logement et vie sociale. 6)politiques des loyers et développement social. 7)les logements existants, quel devenir? 8)les habitants, acteurs du changement, mythe ou réalité? 9)politiques d'habitat pour les quartiers anciens.

**Cote :** CDU 16252(1-2); IA 21806(1-3); DRE 4788(1-2); D59 C2100; DCN 43-708(1)

Association Faut voir

**Culture et quartiers. Forum de Bordeaux, 24 et 25 janvier 1985.-**

*Paris, Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers, 1985.- 211 p.*

(avec participation du Ministère de la culture)

Liste de projets d'animation culturelle, fonctionnant déjà ou encore en préparation, réalisée par l'association "Faut voir" à la demande de la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers.

**Cote :** CDU 16417; DRE 6194(1)

Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers

MARTIN (Nicole)

**Forum de Saint-Fons, 4-5 octobre 1985. Expériences et synthèses : "agir dans le quartier".-**

*Paris, Premier Ministre, 1986.- 120 p., phot., bibliogr.*

Ce forum s'est déroulé autour de 3 thèmes principaux : les institutions du quartier au service des habitants, présence et action des habitants, le quartier un lieu de démocratie?.

**Cote :** CDU 18427; IA 23575; DRE 6317

Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers

**Agir dans le quartier. Forum de Saint-Fons, 4-5 octobre 1985. Contributions.-**

*Paris, Premier Ministre, 1985.- 194 p., bibliogr.*

(avec la participation du Min. des affaires sociales et de la solidarité nationale)

Evaluation à partir des expériences menées sur les quartiers auxquels s'intéresse la commission Geindre. Il s'agit de définir ce qui est facteur de développement et d'amélioration pour le quartier et

la vie de ses habitants, les principaux obstacles rencontrés dans la pratique, les perspectives qui s'en dégagent; de s'interroger sur les formes d'action des habitants et les conditions à réunir pour qu'ils soient effectivement présents; enfin de se demander si les habitants auront un certain poids dans le cadre de la décentralisation. Chercheurs ou élus, militants ou travailleurs sociaux, associations et confédérations d'associations d'habitants apportent ici le fruit des réflexions que l'annonce du colloque leur a inspiré.

**Cote :** CDU 16692

### ***1990-1994 : la cohésion sociale, dimension transversale des politiques urbaines***

LORRAIN (Dominique)

#### **La montée en puissance des villes.-**

In : Les mairies aujourd'hui

*Economie et humanisme. n° 305, janv.-fév. 1989.- pp.6-21, tabl., bibliogr.*

L'auteur analyse les conséquences du rôle accru des collectivités territoriales dans l'organisation des affaires locales. Cette nouvelle répartition entre niveau central et local entraîne la recherche de nouveaux modèles de régulation ainsi qu'une plus grande responsabilité des élus locaux, qui se trouvent désormais directement impliqués dans la modernisation du paysage.

Centre National de la Fonction Publique Territoriale; Délégation Interministérielle à la Ville

#### **Services des villes et développement social urbain : compte-rendu du séminaire organisé à Angers les 15 et 16 novembre 1990 à l'ENACT .-**

*Paris, éditions du CNFPT, 1992 .- 223 p.*

Les opérations de développement social urbain ne peuvent que faire évoluer les missions, l'organisation, les prestations des services présents dans la ville ainsi que les rôles et les qualifications de leurs agents. L'évolution de ces services est analysée au travers de six grands thèmes : la gestion territoriale, les problèmes du logement, ceux de l'insertion, ceux de l'éducation, ceux de l'action sociale, le management territorial. Une trentaine de villes françaises ont contribué à ce séminaire.

**Cote :** IA 31777; CDU 26831

PICARD (Paul)

#### **L'amélioration du service public dans les quartiers. Rapport au ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.-**

*Paris, min. de la ville, 1991.- 28 p., annexes, fig.*

L'auteur de ce rapport fait entendre le point de vue des agents de terrain, en vue de privilégier l'approche territoriale et de favoriser l'expression de propositions opérationnelles. Il s'appuie sur les travaux de trois groupes de projets constitués à Tourcoing, Mantes-la-Jolie et Marseille. Les propositions peuvent être regroupées autour de trois thèmes : l'accueil des usagers, l'information du public, la communication entre services.

**Cote :** DRE 6889; IA 29841; CDU 25127

AUBRY (Martine); PRADERIE (Michel)

#### **Entreprises et quartiers : "l'insertion c'est aussi notre affaire". Rapport présenté à Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.-**

*Paris, min. de la ville et de l'aménagement du territoire, 1991.- 4 fasc., 15+100+53+64 p., tabl.*

Basé sur des entretiens avec des responsables économiques, politiques et sociaux et les analyses d'une trentaine d'expériences concrètes et réussies d'entreprises engagées dans des actions favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi, le rapport du groupe de travail propose de : prévenir l'exclusion, faire participer les entreprises à la dynamique de l'insertion, mieux gérer localement l'insertion et le développement, promouvoir les solidarités.

**Cote :** IA 29773; IAB 2701; CDU 25108

RUDDER (Véronique de); GARIN-FERRAZ (Ghislaine)

Financé par le Plan Construction et Architecture

**Loi d'orientation pour la ville. Séminaire chercheurs-décideurs.-**

*Paris, DAU, 1991.- 154 p.*

(programme socio-économie de l'habitat)

Séminaire organisé au cours de la préparation du projet de loi d'orientation pour la ville entre les fonctionnaires qui ont travaillé sur ce projet et les chercheurs dont les travaux antérieurs pouvaient apporter un éclairage utile sur : les fondements et les références de la démarche du gouvernement; les éventuels précédents en France et à l'étranger d'actions législatives réglementaires de ce type; les implications, les effets directs et indirects d'une telle législation. Compte-rendu de ce séminaire.

**Cote :** PCA CS114; CDU 25672; DCN 25-965

Commissariat Général au Plan

GEINDRE (François); La GORCE (Gilles de)

**Villes, démocratie, solidarité: le pari d'une politique.-**

*Paris, le Moniteur; la Documentation Française, 1993.- 238 p., tabl.*

(collection "préparation du XI ème plan")

Le groupe "villes" présente un diagnostic des problèmes sociaux urbains et un bilan des actions entreprises dans le cadre de la politique de la ville. Il souhaite une poursuite de cette politique et son orientation autour des objectifs de lutte contre l'exclusion, de démocratie locale et de conciliation des interventions sociales, économiques et urbaines.

**Cote :** IA 32500(2); MV B7136; CP 4554; CDU 27806; DCN 25-977; EPC NY4402

DONZELOT (Jacques); ESTEBE (Philippe)

**L'Etat animateur; essai sur la politique de la ville.-**

*Paris, Esprit, 1994.- 238 p.*

(collection "ville et société". Publié avec le concours du Plan Urbain; diffusé par le Seuil)

Dans cet ouvrage les auteurs, tous deux membres du comité d'évaluation de la politique de la ville, proposent une analyse qualitative de cette politique. Pour eux la politique de la ville crée les bases d'une nouvelle conception de l'Etat dans ses rapports avec les citoyens en se substituant progressivement au système de protection sociale incapable d'assurer l'intégration de tous.

**Cote :** CDU 29542; IA 34754

GAUDIN (Jean-Pierre)

**Les nouvelles politiques urbaines.-**

*Paris, PUF, 1993.- 127 p., bibliogr.*

(coll.que sais-je ?, 2839)

Les politiques urbaines sont étudiées dans quatre parties chronologiques depuis l'entre-deux-guerres jusqu'à aujourd'hui : l'urbanisme comme construction d'une politique publique; la décentralisation et le polycentrisme dans les politiques urbaines; les dynamiques des nouvelles politiques urbaines; les enjeux actuels de l'action publique.

**Cote :** IA 34131; CDU 29353; DCN 25-981

BALLAIN (René)

**Une analyse des marchés locaux de l'habitat et des systèmes d'offre du logement.-**

*Recherche et prévisions. n°31, mars 1993.- pp.41-51*

La stabilisation du parc immobilier et la baisse de la construction ont transformé les processus de mobilité résidentielle et de ségrégation sociale dans l'espace urbain. Si la mobilité intra urbaine reste forte, la construction neuve n'est plus son moteur. La réforme de 1977 a recentré l'aide de l'Etat sur les ménages les plus modestes. Les lois récentes consacrées à la lutte contre l'exclusion ont tendance à renforcer ce mouvement ce qui peut conduire à diluer la politique de l'habitat dans la politique de lutte contre la précarité et à abandonner la plus grande partie de la population aux règles du marché.

**La misère du monde. Sous la dir. de Pierre Bourdieu.-**

*Paris, éditions du Seuil, 1993 .- 947 p., index*

(collection "libre examen")

Sous la direction de Pierre Bourdieu, une équipe de sociologues s'est consacrée pendant trois ans à comprendre les conditions de production des formes contemporaines de la misère sociale et livre ici les témoignages d'hommes et de femmes à propos de leur existence et de leur difficulté d'exister.

**Cote :** IA 32652; CDU 27889

### **3- MISE EN OEUVRE ET OUTILS SECTORIELS**

#### **31- Des interventions globalisantes, intégrant la pauvreté comme dimension centrale de la question urbaine**

BEHAR (Daniel)

Financé par le Plan Urbain

**Le désenclavement : entre le social et l'urbain, la politique de la ville à l'épreuve du territoire.-**

In : Les enjeux de l'action.

*Comité d'évaluation de la politique de la ville, vol.II, 1993.- pp.125-160*

Depuis la fin des années 1970, le traitement urbain des quartiers en crise oscille entre banalisation - faire de ces quartiers des quartiers comme les autres - et différenciation - faire de ces quartiers des laboratoires d'une nouvelle façon de produire et d'administrer la ville. L'apparition, à la fin des années 1980 de la thématique du désenclavement peut constituer un dépassement de cette alternative : elle se place sur le double terrain du social et du spatial et indique, tout autant qu'un objectif, un processus : l'enjeu n'est plus de raisonner sur une image figée des quartiers en crise - actuelle ou potentielle - mais d'imaginer les conditions permettant d'accroître la fluidité urbaine, la porosité sociale et la mobilité des hommes entre les espaces enclavés et le reste de la ville.

**Cote :** CDU 30439

Délégation Interministérielle à la Ville

**Les contrats de ville du XIe plan. Dossier ressources. Deuxième édition revue et augmentée.-**

*La Plaine-St-Denis, DIV, 1993.- 183 p., ann.*

Ce document est destiné à ceux qui préparent les contrats de ville du XIème plan; services de l'Etat et responsables des collectivités locales. Il rappelle dans un premier temps : la méthode, la procédure et les caractéristiques d'un contrat de ville ainsi que la situation par rapport aux autres politiques contractuelles publiques. Il propose ensuite sous forme de fiches 4 thèmes de réflexion : les services au public, l'habitat, l'urbanisme et les déplacements, l'action économique et la prévention de la délinquance.

**Cote :** CDU 29312

Délégation Interministérielle à la Ville

**Grand projet urbain et politique de la ville.-**

*Ensembles. suppl. mai 1994.- 8p., carte*

(collection "les cahiers" n°3)

Présentation des objectifs, des actions et de la mise en oeuvre des grands projets urbains (GPU) conduits par l'Etat en association avec les collectivités locales sur les quartiers en grandes difficultés.

Délégation Interministérielle à la Ville

**Logement aménagement urbain et politique de la ville.-**

*Ensembles. suppl. janv. 1994.- 15 p.*

(collection "les cahiers" n°2)

Ce document est destiné à fournir aux acteurs de la politique de la ville, non spécialistes du logement et de l'aménagement, des repères et des éléments de méthode pour appréhender l'articulation entre les contrats de ville et les procédures liées à l'habitat. Il est traité des rôles du maire, préfet, conseil général et CAF, de l'articulation des contrats de ville avec les programmes locaux de l'habitat (PLH), avec les protocoles d'occupation du patrimoine social (POPS), avec les plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées et avec le projet urbain.

**Cote :** IA T.6172(2)

### **32- Procédures sectorielles**

Comité Interministériel de l'Evaluation des Politiques Publiques; Premier Ministre; Commissariat Général au Plan

**Les services publics et les populations défavorisées : évaluation de la politique d'accueil.-**

*Paris, la Documentation Française, 1993.- 331 p., ann., tabl.*

Montrant l'absence d'une politique spécifique de l'accueil des personnes défavorisées, le rapport propose des orientations de ce que pourrait être une telle politique à la fois réductrice d'inégalités et non ségrégative à l'égard des plus défavorisés.

**Cote :** IA 33302; CDU 28811

Centre National de la Fonction Publique Territoriale; Délégation Interministérielle à la Ville

**Services des villes et développement social urbain : compte-rendu du séminaire organisé à Angers les 15 et 16 novembre 1990 à l'ENACT .-**

*Paris, éditions du CNFPT, 1992 .- 223 p.*

Les opérations de développement social urbain ne peuvent que faire évoluer les missions, l'organisation, les prestations des services présents dans la ville ainsi que les rôles et les qualifications de leurs agents. L'évolution de ces services est analysée au travers de six grands thèmes : la gestion territoriale, les problèmes du logement, ceux de l'insertion, ceux de l'éducation, ceux de l'action sociale, le management territorial. Une trentaine de villes françaises ont contribué à ce séminaire.

**Cote :** IA 31777; CDU 26831

Centre d'Etudes des Transports Urbains

**Déplacements et liens sociaux. Actes du séminaire. Octobre 1992 - Juillet 1993.-**

*Déplacements, n°14, oct. 1993.- 294p., bibliogr.*

Quelle peut-être la contribution des transports à la politique de la ville ? Des chercheurs, des professionnels, des représentants de l'Etat réfléchissent aux liens de causalité existant entre les transports et l'exclusion sociale au travers de 9 journées de séminaire sur les thèmes suivants : 1) l'histoire contemporaine des banlieues, l'histoire de la pensée administrative sur les quartiers. 2) caractérisation des populations et des quartiers, formation de l'ethnicité et gestion de l'intégration. 3) mobilité et quartiers en difficulté : entre "rouiller" et "s'arracher", réapprendre à flâner. 4) transports et violence urbaine. 5) les transporteurs face au désenclavement des quartiers, les liens entre services publics locaux, les déficits de l'information. 6) financement; tarification et fraude. 7) insertion par l'enracinement ou insertion par la mobilité. 8) les transports dans l'espace urbain, processus de décision. 9) l'offre et la demande de transports dans les quartiers en difficulté.

MAKOWSKI (Gérard); ADALPHE (Laurence); TAIEB (Guy)

**Le programme local de l'habitat. Guide à l'intention des Directions Départementales de l'Équipement.-**

*Paris, Direction de la Construction, 1993.- 120 p., bibliogr., graph.*

(réalisé sous la direction de François Delarue et Christine Domecq)

Guide méthodologique sur les programmes locaux de l'habitat (PLH) tels qu'ils sont définis dans la loi d'orientation pour la ville (LOV). Ils doivent permettre l'émergence de véritables politiques locales de l'habitat articulées avec la planification urbaine et contribuant à la mise en oeuvre du droit à la ville. Le PLH est présenté ici, dans ce qu'il a de nouveau par rapport à ses définitions et pratiques antérieures. Sont décrits les 3 temps de la mise en oeuvre du PLH par les services extérieurs de l'Etat: 1- l'expertise et la définition des priorités stratégiques, 2- le porté à connaissance et l'affirmation des objectifs de l'Etat, 3- le partenariat et la contractualisation des engagements de l'Etat. La seconde partie de l'ouvrage se compose d'une "boite à outils" qui propose des éléments de méthodologie.

**Cote :** CDU 27631; DCN 43-779

BEHAR (Daniel)

**Les moyens de partir, l'envie de rester.-**

In : Réussir l'intégration

*Projet. n° 227, automne 1991.- pp. 32-36*

Faut-il en finir avec le mythe républicain du brassage social et ses valeurs égalitaires ? L'auteur met en cause l'intérêt de "casser les ghettos" si l'on ne donne pas aux exclus la possibilité d'exercer pleinement leur droit à la ville en leur donnant les clés de l'accès à la diversité de l'espace urbain.

Ministère de l'Équipement du Logement de l'Aménagement du Territoire et des Transports

**POPS. Protocoles d'occupation du patrimoine social.-**

*Paris, MELT, 1991.- multigr., tabl., fig., bibliogr.*

Ce dossier comporte 4 fascicules: définition et opportunité d'un protocole d'occupation du patrimoine social, les moyens existants pour la mise en oeuvre d'un POPS, l'articulation de la procédure POPS avec les autres outils réglementaires, quelques exemples de démarches intéressantes. La dernière partie est un recueil des textes juridiques de référence.

**Cote :** CDU 26532; IA 32503

## Localisation des documents

Les documents cités ici sont disponibles selon leur cote dans les centres de documentation suivants :

- CDU CDUP**     **METT / DAU / Villes et Territoires**  
**Centre de documentation sur l'urbanisme (CDU)**  
Ministère de l'équipement, des transports et du logement (METL)  
Grande Arche - 92055 Paris-La Défense cedex 04  
tél. 01 40 81 11 78 - fax 01 40 81 15 99
- CP**             **Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (EPACERGY)**  
B.P. 47 - rue de la Gare - 95020 - Cergy Pontoise cedex  
tél. 01 34 20 55 36 - fax 01 34 20 56 00
- CTA**             **Centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée (CETE AIX)**  
BP 37000 - 13791 Aix-en-Provence cedex 3  
tél. 04 42 24 76 32 ou 38 - fax 04 42 24 76 25
- CTM**             **Centre d'études techniques de l'équipement de l'Est (CETE EST)**  
1, boulevard Solidarité - BP 5230 - 57076 Metz cedex 03  
tél. 03 87 20 43 23 ou 22 - fax 03 87 20 46 99
- D59**             **Direction Départementale de l'Equipement du Nord**  
Hôtel de la DDE  
44, rue de Tournai  
59019 Lille Cedex  
tél. 03 20 40 54 54
- DCN**             **Centre d'études techniques de l'équipement de Nord-Picardie (CETE)**  
**Docamenor** - 2, rue de Bruxelles - BP 275 - 59019 Lille cedex  
tél. 03 20 49 60 00 - fax 03 20 53 15 25
- DRE**             **Direction régionale de l'équipement de l'Île-de-France (DREIF)**  
21 - 23, rue Miollis - 75732 Paris cedex 15  
tél. 01 40 61 82 34 ou 25 - fax 01 40 61 85 85
- EPC**             **Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC) - Atelier d'urbanisme**  
Cité Descartes - bureau 50-105 Aile Vicat - 6-8, avenue Blaise Pascal  
77455 - Marne-la-Vallée cedex 2  
tél. 01 64 15 34 75 - fax 01 64 15 34 79
- IA**                **Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF)**  
15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15  
tél. 01 53 85 79 17 ou 23 - fax 01 53 85 76 02



- IAB**                    **Institut d'aménagement de Bordeaux III (IAB)**  
Université de Bordeaux III - Esplanade Michel de Montaigne - 33405 Talence cedex  
tél. 05 56 84 51 42 et 50 18 - fax 05 56 84 51 36
- IUG**                    **Institut d'urbanisme de Grenoble (IUG)**  
2, rue François Raoult - 38000 Grenoble  
tél. 04 76 85 16 68 - fax 04 76 56 21 76
- MV**                    **Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle  
de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)**  
5, bd Pierre Carle - Noisiel - 77426 Marne-la-Vallée cedex 02  
tel. 01 64 62 44 49 - fax 01 64 62 45 80
- PAC**                    **Fédération Nationale des Centres Pact-Arim**  
27, rue de la Rouchefoucault  
75009 Paris  
tel. 01 42 81 92 66
- PCA**                    **Plan construction et architecture (PCA)**  
Ministère de l'Équipement, des transports et du logement  
Grande Arche - paroi nord - 92055 Paris-La Défense cedex 04  
tel. 01 40 81 24 75 - fax 01 40 81 24 46
- PU, DRI**              **Plan urbain CDU**  
Ministère de l'équipement, des transports et du logement  
Grande Arche - 92055 Paris-La Défense cedex 04  
tél. 01 40 81 66 44 - fax 01 40 81 15 99

Les documents ne comportant pas de cote sont des articles de revue. Se renseigner auprès des différents centres pour connaître leur localisation.

## INDEX DES AUTEURS

ADALPHE (Laurence)  
ASSOCIATION FAUT VOIR  
AUBRY (Martine)  
BALANOWSKI (Vivian)  
BALLAIN (René)  
BARRE (Raymond)  
BAVOUX (Pascal)  
BEHAR (Daniel)  
BOURDIEU (Pierre)  
BURGEL (Guy)  
CASTEL (Robert)  
CASTELLS (M.)  
CENTRE D'ETUDES DES TRANSPORTS URBAINS  
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
CHAMBOREDON (Jean-Claude)  
CHARBONNEL (Jean-Michel)  
CHERKI (Eddy)  
COING (H.)  
COMITE INTERMINISTERIEL DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN  
COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITE  
COMMISSION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS  
CONTE (Michèle)  
DELARUE (Jean-Marie)  
DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE  
DONZELOT (Jacques)  
DUBEDOUT (Hubert)  
DUBET (François)  
ESTEBE (Philippe)  
GALBRAITH (John K.)  
GARRIN-FERRAZ (Ghislaine)  
GAUDIN (Jean-Pierre)  
GEINDRE (François)  
GODARD (Francis)  
JAILLET (Marie-Christine)  
JAZOULI(Adil)  
LA GORCE (Gilles de)  
LABAUME (Elizabeth)  
LAE (Jean-François)  
LAGRANGE (Hugues)  
LAPEYRONNIE (Didier)  
LEFEBVRE (Henri)  
LEMAIRE (Madeleine)  
LENOIR (René)  
LION (Antoine)

LORRAIN (Dominique)  
MACLOUF (Pierre)  
MAKOWSKI (G rard)  
MARTIN (Nicole)  
MEHL (D.)  
MESSU (Michel)  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS  
MOLLET (Albert)  
PAUGAM (Serge)  
PETONNET (Colette)  
PICARD (Paul)  
PLAN URBAIN  
PRADERIE (Michel)  
PRETECEILLE (Edmond)  
ROCHE (S bastian)  
ROMAN (Jo l)  
ROSANVALLON (Pierre)  
RUDDER (V ronique de)  
TABARD (Nicole)  
TAIEB (Guy)  
TANDJAOUI (Hocine)  
UNION NATIONALE DES FEDERATIONS D'ORGANISMES HLM  
VERRET (Michel)  
WUHL (Simon)  
ZOYEM (Jean-Paul)